



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

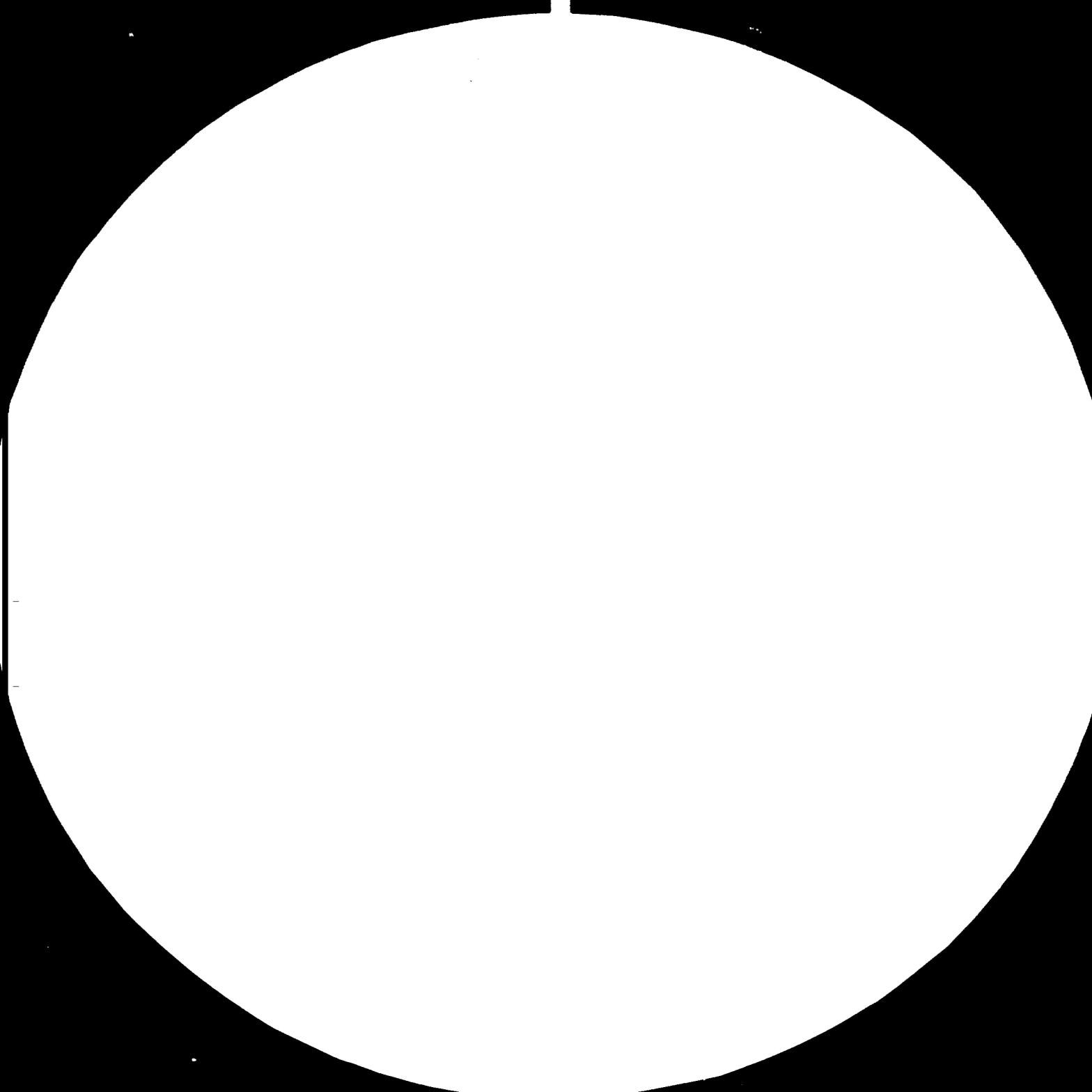
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

09903

Distr. RESTREINTE

DP/ID/SER.B/236
16 avril 1980
FRANCAIS

(2)
ASSISTANCE A LA FORMULATION D'UN PROGRAMME
POUR L'INTEGRATION INDUSTRIELLE DE LA CEAO.

SI/RAF/78/803

-9 JUN 1980

Rapport final

Etabli par

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement

000104

~~000103~~

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

L'unité monétaire de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, du Sénégal et du Niger est le franc CFA. Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, la valeur du dollar des Etats-Unis d'Amérique en F CFA était en moyenne : 1 \$ = 210 F CFA.

L'unité monétaire du Mali est le franc malien (FM) 1 \$ = 420; celle de la République islamique de Mauritanie l'ouguiya (UM) 1 \$ = 430 UM.

La somme des montants détaillés ne correspond pas nécessairement au total indiqué, les chiffres ayant été arrondis.

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication :

APC	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AVB	Aménagement de la vallée du Bandama
AVV	Aménagement des vallées des Voltas
BAD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
FAD	Fonds d'aide au développement
FCD	Fonds communautaire de développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PME	Petites et moyennes entreprises
TCR	Taxe de coopération régionale
SFI	Société financière industrielle
SIFIDA	Société internationale financière pour les investissements et le développement en Afrique

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/IDI).

RESUME

Une étude a été réalisée par un groupe d'experts de l'ONUDI dans le cadre du projet SI/RAF/78/803 intitulé "Assistance à la formulation d'un programme pour l'intégration industrielle de la CEAO". La mission relative à ce projet a été réalisée du 10 juin au 30 novembre 1979 dans six pays de la Communauté : la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Cette étude comporte une analyse de la situation actuelle de la CEAO et de son potentiel humain et naturel. A l'issue d'une analyse globale et de l'analyse par branches d'activités, des caractéristiques critiques du secteur ont été dégagées. Le faible degré des échanges inter-industriels et la forte dépendance externe du secteur traduisent l'extraversion de l'industrie de la Communauté. Le faible lien entre l'industrie et les matières premières d'origine minérale explique le rôle encore limité du secteur industriel dans le processus d'accumulation. Les principaux goulots d'étranglement et les obstacles à une industrialisation intégrée de la Communauté ont été identifiés : l'absence de réseaux véritables et de moyens de communication d'une part, une disparité excessive des revenus entre les pays côtiers et les pays de l'intérieur, d'autre part. La politique industrielle doit permettre de lever ces obstacles pour assurer une intégration véritable des économies. Il s'agira pour cela de définir un programme immédiatement opérationnel d'industries favorisant le développement des voies et moyens de communication (production de wagons, de bitume, de matériel de transport lourd). Mais, en réalité, si l'on veut limiter la dépendance de l'extérieur ce premier ensemble de projets ne pourra que conduire à un second groupe de projets qui sera à échéance plus longue parce qu'une disponibilité énergétique abondante sera nécessaire à leur réalisation.

Le second handicap, la disparité des revenus, serait un obstacle considérable au développement des échanges s'il devait s'accroître. La volonté de rééquilibrage des investissements et, par conséquent des échanges, devra permettre de donner un essor réel aux agro-industries. Les projets d'intérêt communautaire qui seront identifiés dans ce cadre donneront lieu à une assistance de la Communauté pour leur mise en oeuvre. La nature de cette assistance sera proposée par l'Etat promoteur du projet. Un programme immédiatement opérationnel doit s'articuler autour des industries de communication et des industries à fort impact sur les revenus des zones pauvres. Le rôle de l'industrie dans le cadre d'une première génération de projets sera notamment de fournir les matériaux des différents travaux de construction de voies de communications. Dans le cadre d'une seconde génération seront envisagées les industries de base.

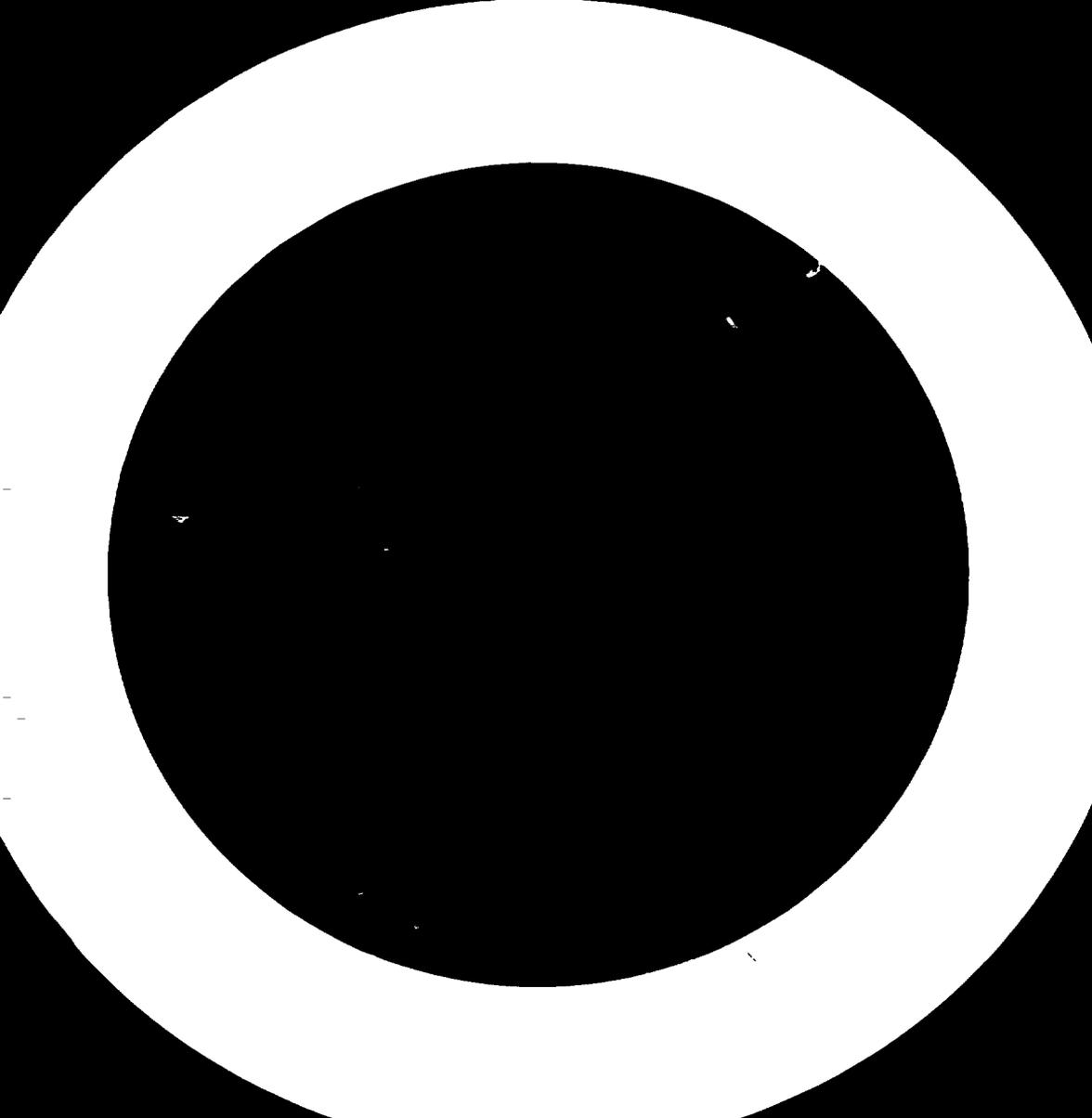


TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	7
I. LA CEAO DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL	9
A. La tendance à l'intégration des marchés mondiaux	9
B. La CEAO et le mouvement mondial d'intégration	10
II. POTENTIEL D'INDUSTRIALISATION DES ETATS DE LA CEAO	12
A. Les ressources humaines	12
B. Les ressources du sol	13
C. Les ressources du sous-sol	17
D. Infrastructure de base	20
III. STRUCTURE INDUSTRIELLE DE LA CEAO	26
A. Les industries de la CEAO	26
B. Situation des industries par branches d'activités	27
C. Faiblesse et inadéquation de la structure industrielle de la CEAO à un développement communautaire intégré	33
IV. BASES ET ORIENTATION D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA CEAO	35
A. Les obstacles à une industrialisation intégrée de la CEAO	35
B. Définition des objectifs d'industrialisation de la CEAO	38
V. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL COMMUNAUTAIRE DE LA CEAO	42
A. Renforcement de la cohésion de la Communauté	42
B. Complémentarité de la stratégie communautaire et des politiques nationales	44
C. Les pôles de développement	45
D. Nécessité d'une programmation rigoureuse des projets	46
E. Les critères de sélection des industries	47
VI. PROJETS INDUSTRIELS COMMUNAUTAIRES ET LOCALISATION DES POLES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	49
A. Programme d'industrialisation	49
B. Localisation des pôles de développement industriel	53
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	55
A. Conclusions	55
B. Recommandations	56

Tableaux

1.	Evolution de la population de '977 à l'an 2000	12
2.	Répartition de la population urbaine et rurale	12
3.	Perspectives de production jusqu'en l'an 2000	14
4.	Gisements de fer	18
5.	Gisements de phosphate	18
6.	Gisements de bauxite	19
7.	Gisements de manganèse	19
8.	Projets de production d'énergie hydro-électrique	21
9.	Situation industrielle de la CEAO de 1976 à 1978	26

Figures

I.	Carte des opérations en Afrique de l'Ouest	15
II.	Routes et raccordements inter-Etats	24
III.	Voies ferrées d'intégration sous-régionale	25

INTRODUCTION

A la suite de la réunion d'orientation qui s'est tenue à Ouagadougou (Haute-Volta), à laquelle participaient le Secrétaire général de la CEAO, les cadres techniques de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), le représentant de l'ONUDI et les experts consultants de l'ONUDI, il a été retenu, eu égard aux informations collectées dans les pays durant trois mois de recherche, que l'étude relative au projet SI/RAF/78/803, intitulé "Assistance à la formulation d'un programme pour l'intégration industrielle de la CEAO" doit permettre de mettre l'accent sur les grands projets et actions communautaires et de définir une politique industrielle à long terme.

La mission relative à cette étude a duré du 10 juin au 30 novembre 1979 dans les six pays de la CEAO (Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal).

Les objectifs poursuivis sont donc :

- Faire le bilan de la situation industrielle actuelle des pays de la CEAO : industries existantes, analyse de la situation par branches d'activités;
- Etablir le diagnostic de la situation et de dégager les tendances de spécialisation;
- Identifier les possibilités de développement industriel de la CEAO à partir du potentiel (demande, ressources locales) et de l'infrastructure à établir (moyens de communication et de télécommunications et aménagements hydro-électriques);
- Identifier les obstacles majeurs à l'intégration industrielle et proposer un programme d'intégration industrielle de la Communauté.

Il faut noter, en ce qui concerne la stratégie communautaire de développement, que l'approche en termes de modèles de simulation mathématique a été volontairement exclue - Sans doute des modèles auraient davantage permis, devant certaines difficultés d'option, de trancher de façon scientifique. Les objectifs à long terme ainsi déterminés de façon relativement aisée auraient permis de générer le programme à moyen terme et les actions à entreprendre dans le court terme pour faciliter la réalisation du programme. Le modèle retenu détermine de cette façon la stratégie.

Dans une telle optique toute la difficulté réside dans le choix du modèle. Dans quelle mesure le développement des forces productives dans la région est fonction :

- Des investissements dans la petite et moyenne industrie;
- De la production des biens de production agricole;
- De la mise en valeur des ressources du sous-sol;
- De l'accroissement des voies et moyens de communications;
- Des investissements en aval de l'agriculture;
- Des aménagements hydro-électriques et hydro-agricoles, etc.

Les coefficients à donner à ces différentes catégories, secteurs ou branches, considérées comme variables de la fonction de développement intégral déterminent la nature du modèle et les options stratégiques qu'il implique.

Dans une région où les données statistiques ne sont pas rigoureuses quand elles existent, ces coefficients seront nécessairement quelque peu aléatoires. Si les résultats des calculs et graphiques auxquels ils aboutissent se heurtent parfois au bon sens, c'est précisément en

raison de l'importance relative accordée aux différents paramètres. L'analyse historico-économique des pays développés est d'un secours irremplaçable chaque fois qu'il s'agit d'opter pour une stratégie en matière de développement. Elle joue le rôle d'un véritable garde-fou à l'égard des vaines tentatives et tentations de mettre en équation le développement global.

Les modèles ne sont pas les meilleurs instruments d'analyse du "trend" du développement dans un espace plurinational. Ils ont également été écartés en raison du champ même de l'étude. Il s'agit, en effet, d'un espace plurinational où l'évolution d'ensemble résulte d'un mirage harmonieux de volontés nationales. A cet égard, il est fondamental de se souvenir que l'économie est, de nos jours, essentiellement discutée entre partenaires inégaux qui ne sauraient admettre les résultats de calculs abstraits lorsque leurs avantages respectifs ne sont pas clairement perceptibles. C'est par concessions successives qu'une stratégie et un programme industriels seront adoptés dans les faits.

A cette méthode économétrique abstraite et non moins contestable a été opposée la méthode volontariste, à partir des aspirations à long terme des Etats clairement définies dans les plans nationaux et traduites dans le traité de base de la Communauté dont le protocole "B" stipule en son article 2.

"En vue de la réalisation de l'objectif défini à l'article premier ci-dessus) le Secrétaire général de la Communauté reçoit notamment le mandat d'étudier et de promouvoir :

- La répartition harmonieuse des investissements à réaliser;
- La spécialisation des activités entre entreprises existantes ou appelées à s'implanter dans les pays membres;
- L'établissement d'un programme de développement harmonisé de l'industrie pour toute la région, notamment en ce qui concerne les grandes unités industrielles à vocation régionale ou exportatrice vers les pays tiers;
- La création en commun par plusieurs Etats membres d'entreprises plurinationales;
- L'assistance en liaison avec les instances compétentes à la création et au développement des entreprises nationales;

et de soumettre au Conseil des Ministres une liste de nouvelles entreprises dont l'implantation sur le territoire de la Communauté est jugée souhaitable pour l'intégration des économies des pays de la Communauté.

La répartition géographique des entreprises de ce type accordera une priorité aux pays les moins industrialisés."

On ne saurait mieux justifier une méthodologie basée sur la stratégie volontariste.

I. LA CEAO DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

A. La tendance à l'intégration des marchés mondiaux

La dynamique de la CEAO doit être cernée au sein des ensembles géants en gestation en Afrique et dans le monde pour permettre de bien préciser le sens de l'industrie communautaire, ses fonctions, sa vocation et sa dimension.

En Afrique de l'Ouest, après l'indépendance politique à laquelle les différents pays sont parvenus, il y a une tendance marquée au regroupement. Plusieurs organisations créées subsistent encore mais à des degrés opérationnels différents. L'Entente, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Liptako-Gourma en sont des exemples. Cependant, en général, la force d'un nationalisme encore vif semble freiner leur vitalité. Les divergences tiennent le plus souvent à des questions de philosophie politique, en étroite relation avec la stratégie industrielle : statut juridique des entreprises (unités, privées ou publiques), détermination du secteur prioritaire, affectation du résultat d'exploitation, degré d'ouverture aux capitaux étrangers, etc. Parmi les mouvements de regroupement économique, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tient sans doute en Afrique de l'Ouest une place prépondérante. Elle englobe les 15 Etats de la sous-région. Or, l'analyse montre que ses efforts ont jusque-là permis de mettre en place les instruments du libre-échange au nombre desquels il convient de citer la chambre de compensation des banques centrales, qui garantit une facilité réelle des transactions sous-régionales. Pourtant, le problème fondamental de l'harmonisation des politiques par une redistribution réelle des investissements reste à surmonter dans la pratique; il est complexe pour plusieurs raisons : nombre élevé des Etats, problèmes de transport dans l'espace concerné, potentialités d'industrialisation très inégales, mais, surtout - il faut le dire - influences externes multiples.

Demeurer longtemps au stade du libre-échange dessert à longue échéance la cause de la Communauté, dès lors que l'accentuation des inégalités de développement appelle par nécessité un nationalisme protectionniste.

Un mouvement semblable s'opère dans les autres régions du continent avec, notamment, le concours de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les Etats de l'Afrique de l'Est ont signé, au mois de juillet dernier le Preferential Trade Act instituant leur zone de libre-échange. Les Etats du Sud du continent sont également engagés dans le même processus sous l'égide du Centre multinational de programmation et d'exécution des projets (MULPOC), de Lusaka. En Afrique centrale le processus est le même.

Dans les Etats du Nord, des accords similaires ont été signés dans un autre cadre. Le but poursuivi est l'intégration de tous les marchés du continent africain, qui compte une cinquantaine d'Etats.

La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) poursuit en Amérique latine les mêmes objectifs.

Dans la partie occidentale de l'hémisphère, le mouvement d'intégration le plus marqué est celui de la Communauté économique européenne. L'un des objectifs devenu manifeste de cette communauté est, à travers le jeu de la concurrence arbitrée, de créer un dynamisme industriel capable de résister aux géants industriels américains (et japonais depuis quelques années). La barrière douanière se dresse donc puissamment contre l'industrie américaine et japonaise. Par contre, avec les Etats associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) l'ouverture économique totale est possible tant que la conjoncture économique est favorable. Par conséquent, le redéploiement industriel européen trouve une base solide dès lors qu'il vise essentiellement à atteindre une efficacité industrielle lui permettant d'entrer un jour en concurrence avec les Etats-Unis dans le cadre de marchés plus étroitement liés.

Mais, en réalité, c'est au cœur de l'Amérique même qu'il faut situer les racines de ce vaste mouvement d'intégration des marchés du globe. Depuis que la grande dépression a été résorbée par la politique nationaliste de F. Roosevelt, les sociétés transnationales ont repris la conquête du pouvoir des Etats-Unis et l'on réussit au début des années 60. Le Kennedy-round devait donner le ton. La politique des sociétés transnationales aux Etats-Unis vise, en fait, l'éclatement des frontières économiques au profit de la libre circulation des marchandises indispensables à l'expansion des firmes. Ces dernières utilisent d'ailleurs à cette fin l'ensemble des possibilités offertes par les structures existant à l'échelle mondiale.

Le mouvement d'éclatement des frontières économiques au profit des entreprises multinationales peut sacrifier plusieurs pays. Par contre, les pôles choisis par elles peuvent connaître une prospérité relative. Sans les actions économiques de compensation à l'intérieur de ces zones la seule ouverture des marchés peut être une catastrophe pour les pays économiquement faibles ou ne présentant pas d'avantages particuliers pour attirer les capitaux.

Or, l'efficacité d'une harmonisation à l'échelle d'une multitude de pays, donc de centres de décisions politiquement autonomes, reste à établir. Les circuits traditionnels ou historiques d'échange et les influences qui s'y attachent créent des contraintes difficiles à briser.

Sans entrer dans les détails de l'optimum de taille dans un processus intégrationniste visant à la création d'une communauté économique, on peut estimer que la CEAO par son homogénéité relative peut constituer un ensemble viable.

B. La CEAO et le mouvement mondial d'intégration

Six Etats de l'Afrique de l'Ouest : la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont accepté depuis plus de cinq ans de coordonner leurs efforts pour aménager leur espace sous-régional. Cette volonté s'est traduite par des mesures économiques de nature à corriger la "balkanisation" issue de la domination coloniale et par la création de la CEAO.

Si la libre circulation des marchandises à l'intérieur des six Etats, qui est actuellement quasi assurée, constitue une étape indispensable à cette harmonisation, elle demeurera insuffisante - voire dangereuse - pour l'ensemble communautaire aussi longtemps que des mesures propres à équilibrer les échanges entre les Etats ne seront pas prises.

Ainsi, la création d'un marché de taille ne sera pas une fin en soi, mais, bien plus, elle devra permettre l'instauration d'un centre unifié de prise de décisions fondamentales et d'orientation du développement pour atténuer les déséquilibres résultant des avantages naturels. C'est donc dès maintenant que ce processus d'ajustement doit être déclenché afin de préserver l'avenir de l'union économique.

II. POTENTIEL D'INDUSTRIALISATION DES ETATS DE LA CEAO

A. Les ressources humaines

Toutes les données sur la population de la sous-région ne sont qu'approximatives. Les enquêtes démographiques réalisées dans les différents pays en 1974, 1975 et 1976 n'ont donné à ce jour que des résultats provisoires. En ce qui concerne les mouvements de la population, ils sont encore plus imprécis. Le phénomène de migration, en particulier, ample dans les régions frontalières, n'est pas saisissable avec rigueur. Il en est de même des taux de natalité et de mortalité. Le taux d'accroissement démographique moyen de 2,6 % a été utilisé pour les projections (tableau 1).

Tableau 1. Evolution de population de 1977 à l'an 2000

Pays	1977	1985	1990	2000
Côte d'Ivoire	7 277 782	8 940 000	10 165 000	13 140 000
Haute-Volta	5 870 000	7 208 000	8 196 000	10 594 000
Mali	6 483 691	7 962 000	9 052 000	11 700 000
Mauritanie	1 420 000	1 744 000	1 983 000	2 563 000
Niger	4 820 300	5 920 000	6 731 000	8 100 000
Sénégal	4 670 000	5 735 000	6 521 000	8 424 000
CEAO	30 541 773	37 509 000	42 648 000	55 126 000

La population urbaine était estimée à 15 % de la population totale en 1977. Sur la base d'un taux d'urbanisation moyen de 8 %^{1/} (incluant bien entendu le taux d'accroissement démographique urbain), de 1977 à 1990, la répartition de la population sera considérablement changée. Si ce taux s'accroît de deux points pendant la décennie suivante, la physionomie de la population sera la suivante entre villes et campagnes dans la CEAO (tableau 2).

Tableau 2. Répartition de la population urbaine et rurale

	1977	1980	2000
Population urbaine	4 881 266	13 277 000	34 520 000
Population rurale	25 960 507	24 232 000	20 606 000
Total	30 841 773	37 509 000	55 126 000

Selon les hypothèses retenues et qui se situent parfois au-delà de la réalité, la population urbaine représentera environ le tiers de la population totale en 1990 et les deux tiers en l'an 2000.

Ces chiffres montrent toute la nécessité de préparer l'accueil des effectifs nouveaux, notamment, dans le domaine de l'emploi urbain et du logement, à moins que des mesures particulières ne soient prises pour limiter l'exode rural. La création d'emplois urbains et de logements doit être par conséquent une des orientations de l'industrialisation (dans les différents Etats) dont le rythme devrait nécessairement s'accroître.

^{1/} Ce taux correspond aux évaluations faites en Haute-Volta. Il a été retenu comme taux moyen de la CEAO bien qu'au Mali et en Côte d'Ivoire le taux d'urbanisation estimé soit plus important.

En 1977, l'équilibre socio-économique atteint dans la CFAO a nécessité l'emploi de 150 000 personnes dans l'industrie, soit 3,1 % de la population urbaine. Pour maintenir cet équilibre en 1990, il faudrait employer 411 500 personnes dans l'industrie, soit créer au moins 260 000 emplois nouveaux.

Si on suppose que 4 millions de F CFA sont nécessaires pour créer un emploi industriel, les investissements à réaliser dans l'industrie devront atteindre entre 1977 et 1990 : $260\ 000 \times 4\ 000\ 000 = 1\ 040$ milliards de F CFA. Si au lieu de 4 millions il en faut 5 en moyenne, les investissements nécessaires seront portés à 1 300 milliards de F CFA. En moyenne, cela représente un investissement annuel de 80 milliards (première hypothèse) ou 100 milliards (seconde hypothèse), faute de quoi l'équilibre actuel sera rompu.

Cet équilibre, déjà insatisfaisant, sera encore plus instable au terme de la décennie, le nombre des chômeurs urbains devenant plus nombreux (chômage réel ou déguisé).

L'orientation des investissements vers le secteur rural dans une grande proportion pourrait être de nature à limiter l'exode rural. La politique industrielle doit, de ce fait, s'accompagner nécessairement d'une politique de grands aménagements agricoles autour des bassins fluviaux.

3. Les ressources du sol

1. Les zones naturelles

Le sol de la CFAO comporte quatre grandes régions naturelles de vocation agricole différenciée :

- La zone sahélienne couvre le nord de la CFAO;
- La zone sahélo-soudanienne, le centre-nord;
- La zone soudanienne, le centre;
- La zone guinéenne, le sud.

Ces différentes régions offrent des possibilités naturelles qui pourraient servir à la création d'industries spécifiques. En dehors du bois dont l'exploitation est systématique, les produits suivants pourraient être valorisés :

- La gomme arabique dans la zone sahélienne;
- La noix de karité dans la zone soudanienne;
- L'anacarde dans les zones guinéenne et soudanienne.

Si la gomme arabique et la noix de karité font déjà l'objet de production (huile de karité) ou d'exportation, l'anacarde ne semble pas encore avoir suffisamment attiré l'attention des responsables et des investisseurs. Sa culture systématique devrait être envisagée dans les régions qui constituent son aire naturelle et l'industrie de la noix de cajou, dont le produit est particulièrement bien coté sur les marchés internationaux, devrait, en conséquence, trouver un terrain d'évolution.

En dehors de ces produits, qui sont encore essentiellement des produits de cueillette, les efforts nationaux porteront sur les cultures maraichères offrant des débouchés sûrs et permettant l'implantation d'unités industrielles notamment dans les pays de l'intérieur. Les différents projets de barrage dont il sera question plus loin auront une influence considérable, et favorable, sur la production agricole.

Les principales cultures industrielles dans la région sont :

	<u>Production en t</u> <u>en 1976/77</u>
- Le coton	300 000
- L'arachide	1 500 000
- Le café (Côte d'Ivoire)	325 000
- Le cacao (Côte d'Ivoire)	250 000
- La canne à sucre (estimation)	500 000

Leur évolution dépendra des programmes nationaux actuellement en cours, notamment de ceux de l'Office du Niger au Mali et des programmes concernant les terres du Sénégal oriental; la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire; l'aménagement des vallées des Voltas.

Ces efforts vont aussi accroître les rythmes de la production. Les perspectives pourront être les suivantes, dans l'hypothèse d'un taux d'accroissement de la production de 10 % pour le coton et la canne à sucre, et de 5 % pour l'arachide et le café (tableau 3).

Tableau 3. Perspectives de production jusqu'en l'an 2 000

	1977	1980	1990	200
	<u>En millions de tonnes</u>			
Coton	300	399	1 033,5	2 676,5
Arachide	1 500	1 735	2 826	4 603
Café	325	376	612,5	997,5
Canne à sucre	500	665	1 723	4 461

L'action communautaire déjà engagée pour soutenir les ressources piscicoles et leur exploitation doit être intensifiée. En particulier, il s'agira d'analyser les causes de ralentissement des unités mauritaniennes actuellement approvisionnées par les exportations japonaises. L'étude - diagnostic de ces unités peut être entreprise et sera profitable à toutes les unités de la branche.

2. Bassins fluviaux et aménagements hydro-agricoles

Les pays de la CEAO font partie d'un certain nombre de regroupements sous-régionaux qui ont des accords de coopération et de développement socio-économique régionalisé. Ces regroupements sous-régionaux favorisent les grands aménagements hydro-agricoles qui impulseront et soutiendront le développement des zones concernées.

En effet, les regroupements sous-régionaux tels que la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'OMVS, le Liptako-Gourma, la Commission nigéro-nigérienne sont des cadres géographiques et humains où certains investissements qui conditionnent le décollage industriel peuvent être mis en oeuvre alors que sur des bases nationales ces investissements peuvent se concurrencer.

Le rôle primordial de ces organismes multinationaux sera de favoriser une politique de coordination des projets, d'infrastructures et d'équipements par l'interconnexion des réseaux des sous-régions frontalières.

Les frontières indiquées sur les cartes n'impliquent ni approbation ni acceptation officielles de la part de l'ONU.

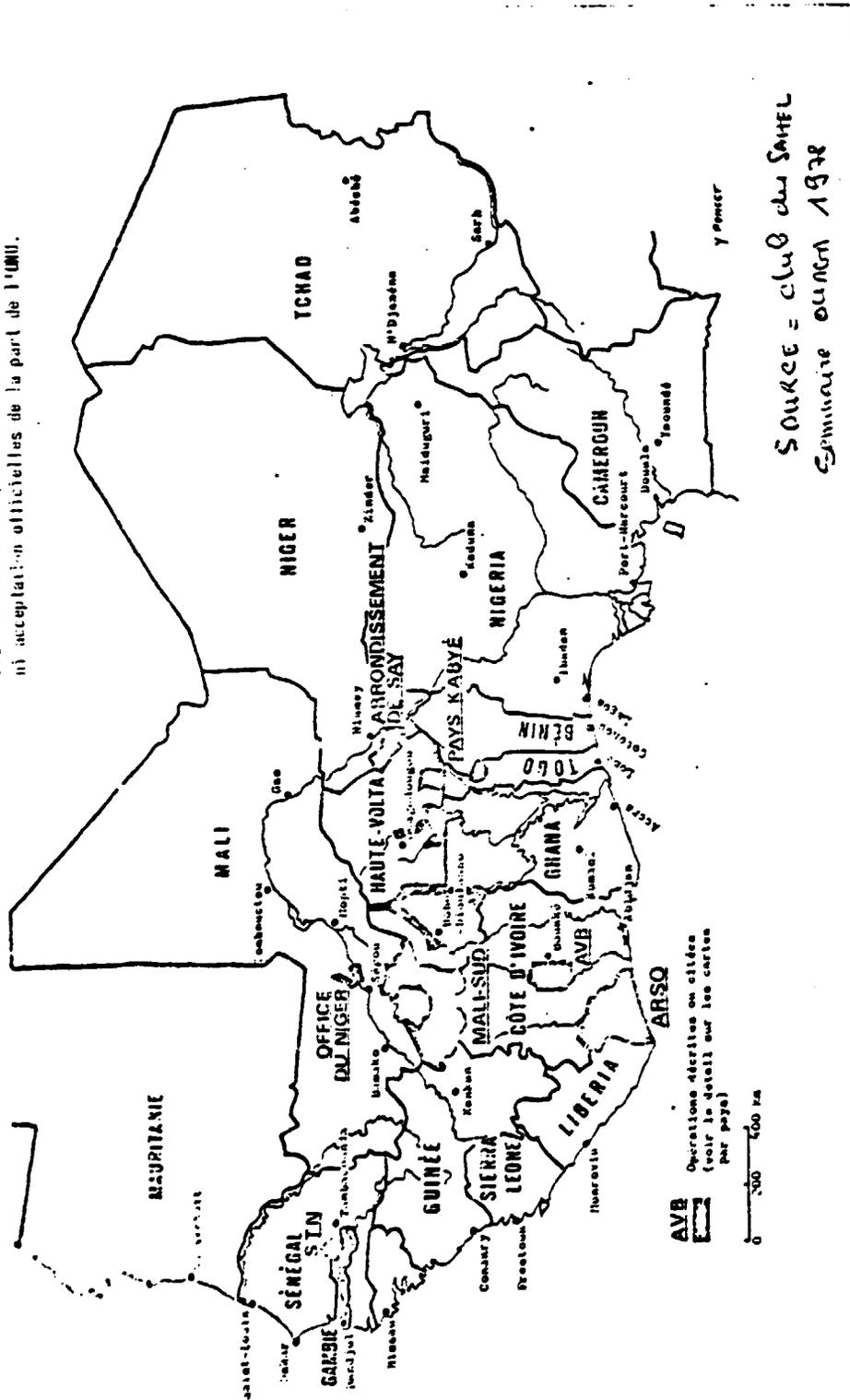


Figure I. Carte des opérations en Afrique de l'Ouest

Cependant, au niveau des pays, il y a des opérations, qui ont pour objet la mise en valeur de terres, qui augmenteront les possibilités de créer des industries liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture.

Ces opérations en Afrique de l'Ouest concernent :

- Le renforcement des opérations de développement de l'Office du Niger au Mali;
- La mise en valeur de l'arrondissement de Say (Niger)
- La mise en valeur de terres au Sénégal oriental;
- L'aménagement des vallées des Voltas (AVV) en Haute-Volta;
- L'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) en Côte d'Ivoire;
- L'aménagement de la région du Sud-Ouest (San Pedro en Côte d'Ivoire).

Voir la figure 1.

Ces opérations de mise en valeur de terres sont souvent liées à des opérations de production d'électricité ou complétées par la création de barrages hydro-électriques.

Au Mali :

- a) Barrage de Sallingué en cours de réalisation sur le Sankarani, affluent du Niger. Sa vocation première est la production d'hydro-électricité; cependant, il permettra de régulariser le cours du Niger et offrira des possibilités importantes de cultures irriguées et de pisciculture;
- b) Le barrage des Aigrettes aux portes de Bamako dont le coût est estimé à 3 milliards de F CFA; il permettra le développement des cultures maraichères entre Bamako et Baguineda;
- c) Le barrage de Tossaye sur le cours moyen du Niger; son coût est estimé à 20 milliards de F CFA. Sa production d'énergie permettra l'exploitation des minerais (phosphates de Bourem dans le Tilemsi) et l'industrialisation.
- d) Le barrage de Labezenga (Ansongo). Ce barrage permettra aussi la mise en valeur du manganèse et des autres ressources minières que l'on recherche actuellement.

Au Sénégal et au Mali :

Barrages de Diama (Sénégal) et de Manantali (Mali). Le barrage de Manantali permettra l'exploitation des minerais (fer, bauxite) de la zone et l'irrigation des terres.

En Haute-Volta :

- a) Le barrage de Pama sur le Koumpienka qui a comme vocation principale la production d'électricité mais offre également des possibilités importantes de cultures irriguées;
- b) Le barrage de Bagré qui produira peu d'électricité mais aura une vocation agricole;
- c) Le barrage de Souro orienté vers les cultures maraichères avec trois récoltes prévues, une culture pluviale et deux cultures d'irrigation.

Au Niger :

Le barrage de Kandadji est le projet envisagé dans l'immédiat.

En Côte d'Ivoire :

Deux barrages hydro-électriques sont en construction, à Taabo et à Buvo.

Trois fleuves principaux traversent les pays de la CEAO : le Niger, le Sénégal et la Volta.

Le bassin du fleuve Sénégal permet l'irrigation de 500 000 ha et la culture d'une gamme variée de produits agricoles : riz, coton, produits maraichers, etc.

Le bassin du fleuve Niger s'étend, de la source à l'embouchure, sur 1 400 000 km² de terres irrigables dont une grande partie se trouve dans les pays de la CEAO. La production agricole du bassin comprend les cultures vivrières (riz, blé, maïs, tubercules, fruits et légumes) et les cultures industrielles (coton, dah, thé, canne à sucre).

L'OMVS, l'Autorité du fleuve Niger, dont le but est de développer le potentiel agricole du bassin de ces deux fleuves, sont déjà constituées.

En plus des barrages à vocation hydro-électrique et plurinationale, dont la réalisation mettra en valeur d'immenses superficies irrigables, il y a des programmes nationaux de réalisation visant surtout à développer l'agriculture irriguée et comprenant principalement toute une série de petits barrages orientés vers la production maraichère et fruitière.

C. Les ressources du sous-sol

Au niveau des différents pays et des groupes de pays (OMVS, Liptako-Gourma, etc.) le potentiel minier est important, eu égard aux différents indices et aux exploitations en cours.

On trouve dans les pays de la CEAO de l'uranium, du fer, de la bauxite, du gypse, du pétrole. La situation des principaux indices et gisements de la CEAO figure sur les tableaux 4, 5, 6 et 7.

Les localisations géographiques et les paramètres technico-économiques spécifiques à chaque produit devraient permettre la détermination de plans optimaux, aux niveaux national et sous-régional, pour l'exploitation des différents gisements, dans les meilleures conditions. Les chiffres portant sur les réserves des gisements sont donnés à titre indicatif dans les tableaux 4, 5, 6 et 7.

Le sous-sol des pays la CEAO recèle des ressources minérales variées (uranium, pétrole, bauxite, fer, or, cuivre, manganèse, phosphates). Certaines de ces ressources sont en cours d'exploitation, d'autres ont été évaluées et ne sont pas encore exploitées; pour d'autres il n'y a encore que des indices.

Heureusement, d'importants gisements s'étalent sur les territoires de plusieurs pays membres, ce qui facilitera la mise en valeur de ces ressources dans une optique communautaire.

La localisation des gisements de ces principaux minerais laisse entrevoir deux pôles possibles de l'industrie de base dans la CEAO.

Tableau 4. Gisements de fer

Pays	Gisements	Réserves			Teneur (En %)	Observations
		Prouvées	Probables	Perspectives		
		(En millions de tonnes)				
Mali	Djidian-Kénifoa		60 dont 25		50 62	
	Baléa	146 dont 28	500	5 000	54	
Niger	Say	20	150	600	51-53	Phosphoreux
Sénégal	Falémé		100		62-65 45-50	
Côte d'Ivoire	Mont Klahoyo		1 800		59	
Haute-Volta	Arli		60		45-48	
Mauritanie	Guelles	1 000	1 000		35-42	
Total des réserves		1 166	3 670	5 600		

Tableau 5. Gisements de phosphate

Pays	Gisements	Réserves			Teneur (En %)	Observations
		Prouvées	Probables	Perspectives		
		(En millions de tonnes)				
Mali	Bourem	10	27		27	
Sénégal	Tafba (phosphate de chaux)	20	50			Exploité 1,6 million/t/an
	Tobène (phosphate de chaux)	50				En instance : 2 millions/t
	Thiès (phosphate d'alumine)	100			29	
Niger	Arby	100			23	
	Tapoa	500				
Haute-Volta	Gobnangou	7 100			29	

Tableau 6. Gisements de bauxite

Pays	Gisements	Réserves			Teneur (En %)	Observations
		Prouvées	Probables	Perspectives		
		(En millions de tonnes)				
Mali	Baléa	Gangaren-Kourou	170		40	4 % de SiO ₂
		Koubaya-Sitaouma	100-150		40-41 40-43	
	Kéniéba	Citadina	150		40-43	4 % de SiO ₂
		Koumassi	15		42	
	Bamako- Ouest	Koulala	75		44	3,5 % de SiO ₂
		Sandabakourou	10		41	
		Sorokourou	40		40	
		Kourouko	20		40	
		Ouro-Nora	30		42	
	Haute-Volta	Kongoussi		6		50

Tableau 7. Gisements de manganèse

Pays	Gisements	Réserves			Teneur (En %)	Observations
		Prouvées	Probables	Perspectives		
		(En millions de tonnes)				
Mali	Ansongo	1,3 à 2,5	3		40	
Haute-Volta	Tambao	11,5	3,2	1,4	58	53 % à plus de 54 %

La localisation des gisements de ces principaux minerais laisse entrevoir deux pôles possibles de l'industrie de base dans la CEAO.

1. Pôle Liptako-Gourma

Il comprend principalement :

	<u>Pays</u>	<u>En millions de t</u>
Gisement de fer de Say	Niger	770
Gisement de manganèse d'Ansongo	Mali	10
Gisement de phosphates de Gobmangou	Haute-Volta	7 100
Gisement de phosphates de Bourem	Mali	
Gisement de fer d'Arli	Haute-Volta	60
Gisement de manganèse de Tambao	Haute-Volta	16
Gisement de phosphates d'Arby	Niger	100

2. Pôle des pays de l'OMVS

Il comprend :

	<u>Pays</u>	<u>En millions de t</u>
Gisement de fer de la Falémé	Sénégal	100
Gisement de fer de la Baléa et de Kéniéba	Mali	5 706
Gisement de bauxite	Mali	465
Gisement de fer de Guelles	Mauritanie	1 000
Gisement de phosphates	Sénégal	220

En dehors de ces deux grands pôles interétatiques, d'autres pôles peuvent être envisagés mais situés dans un pays membre tel que la Côte d'Ivoire (Mont Klahoyo - 1 800 millions/t de fer) ou la Mauritanie (Guelles).

En conclusion, on fera les remarques suivantes :

- Les ressources humaines, selon les paramètres actuels de croissance et de migrations, se concentreront à moyen et long terme dans les villes. L'industrie pour maintenir le taux d'emploi urbain actuel devra bénéficier d'investissements de l'ordre de 90 à 100 milliards par an.

- Les ressources du sol, notamment l'exploitation de l'anacarde, peuvent offrir l'occasion d'une industrie d'exportation intéressante.

- Les ressources du sous-sol dépassent généralement les moyens dont disposent les Etats pour leur mise en valeur.

- L'inventaire des ressources hydrauliques doit tenir compte des possibilités qu'offrent les énergies nouvelles (biogaz et surtout énergie solaire).

- Les études diagnostiques de l'industrie mauritanienne des pêches entreprises par la CEAO seront utiles au secteur des pêches.

D. Infrastructure de base

1. Le potentiel énergétique

La production d'énergie est un support indispensable à toute politique d'industrialisation. La simple création des petites et moyennes entreprises (PME) est étroitement liée au paramètre énergétique. Les grandes industries de base sont grandes consommatrices d'énergie. Leur développement dépend de la disponibilité d'énergie à bon marché. Les Etats devraient pouvoir disposer en permanence de réserves suffisantes d'énergie. Actuellement, dans certains Etats de la CEAO où le déficit énergétique est important, les entreprises sont constamment soumises à des arrêts de production néfastes à l'accroissement du revenu national. De telles situations peuvent décourager l'implantation de nouvelles unités.

La production d'énergie dans les pays de la CEAO en 1977 était de l'ordre de 2 000 millions de kWh. Cette production suffit à peine aux besoins urbains. Mais plusieurs projets sont, soit en cours de réalisation, soit en instance de démarrage ou encore à l'étude (voir tableau 8).

Il faut dire que la crise pétrolière de 1973 a obligé les pays à changer l'orientation de leur politique énergétique. L'augmentation du prix du pétrole devenant imp. évisible, la production d'énergie hydro-électrique à bon marché est la condition fondamentale de la réalisation des politiques industrielles dans les Etats.

Tableau 8. Projets de production d'énergie hydro-électrique

Pays	Localisation	Energie garantie en GWh	Observations
OMVS	Manantali	800	Projet dont la réalisation est imminente
	Petit Gouina	560	Perspectives plus ou moins lointaines selon le programme des Etats et les résultats qui seront atteints par Manantali
	Félou	400	
	Galougo	1 520	
Côte d'Ivoire	Tarbo	1 000	Fin de chantier imminente Les deux barrages sur la Comoé seront terminés en 1985 et 1987
	Buyo	900	
	Attakro	410	
	Malainalasso	800	
Mali	Sellingué	160	- En cours
	Aigrettes		
	Tossaye	140 ?	- Peut être destiné aux projets du Liptaka-Gourma
	Labezenga	...	- Incompatible avec la côte maximale de Kandadji
Haute-Volta	Koubli Nounbiel	300	Ces projets vont probablement figurer dans le plan de développement 1980-1984
	Koumpienga	30	
Sénégal	Gourbassi	104	En perspective
Niger	Kandadji	1 200 ^{a/}	Projet imminent dont la production dépendra de la côte retenue

a/ Côte maximale.

Malgré ces différentes potentialités le déficit énergétique demeurera considérable en 1990 et pourrait augmenter encore en l'an 2000.

En 1990, les productions nouvelles seront probablement les suivantes :

		<u>En GWh</u>
OMVS	Manantali	800
Côte d'Ivoire	Comoé	1 210
Haute-Volta	Koubli Nounbiel	300
Mali	Sellingué-Tossaye	300
Niger	Kandadji	1 200

La production énergétique de Manantali de 800 GWh ne pourra pas couvrir les besoins des Etats^{2/} dans la mesure où leur programme de production l'exigerait :

	<u>En GWh</u>
Production du fer de Dalé	300
Production de fer de la Fal'né	700
Production d'alumine (hypothèse moyenne)	120
Electrolyse d'alumine (hypothèse minimum)	320
PME et agglomérations	100
Total	<u>1 540</u>

En Côte d'Ivoire, la production actuelle est d'environ 1 800 GWh et atteindrait avec les barrages sur la Bandama et le Sassandra 3 700 GWh en 1980/81. Mais ces productions sont estimées nécessaires aux besoins intérieurs entre 1980 et 1985, comprenant des programmes d'extraction minières.

Au Niger, la côte maximale à Kandadji laisserait des possibilités d'exportation vers le Nigéria. Mais cette hypothèse n'est pas encore retenue parce qu'elle rendrait le projet malien du barrage de Labezenga irréalisable. Quant à la côte minimale, elle ne suffirait qu'à la consommation intérieure dont le développement rapide est prévisible avec l'option ferme prise par le pays dans le domaine industriel.

Au Mali, le déficit actuel est considérable. La production de Selingué couvrira les besoins urbains et les besoins des PME et ne laissera aucun surplus énergétique pour la mise en valeur des ressources naturelles. Quant à la production de Tossaye, elle pourrait, selon les estimations, couvrir les besoins d'exploitation des phosphates du Tilemsi sans laisser de disponibilités importantes.

Si le barrage voltaïque du Koumbi-Noumbiel est réalisé, les besoins énergétiques de Tambao seront couverts, dans le cas d'une production très moyenne. Les besoins à long terme pourraient être satisfaits éventuellement par les excédents de Labezenga destinés au manganèse d'Ansongo. Les besoins urbains voltaïques compteront beaucoup sur la production de la Koumpienga.

L'ensemble de ces hypothèses montrent bien que les projets d'exploitation des ressources du sous-sol doivent s'adapter aux possibilités de production d'électricité. Le contraire, s'il était possible, aurait été certainement beaucoup plus profitable à la région. De ce fait, les exploitations de site de barrage hydro-électrique doivent être poursuivies. Les autres possibilités, notamment en ce qui concerne le charbon et l'énergie solaire, devront être envisagées.

2. Les communications

Le problème de l'infrastructure de base se pose à deux niveaux :

- a) Voies de communications d'intérêt communautaire renforçant les liaisons entre les Etats membres;
- b) Voies de communications assurant les liaisons entre les pays de la CEAO et le reste de l'Afrique.

^{2/} Chiffres extraits du rapport concernant le projet SI/RAF/75/035 de l'ONUDI.

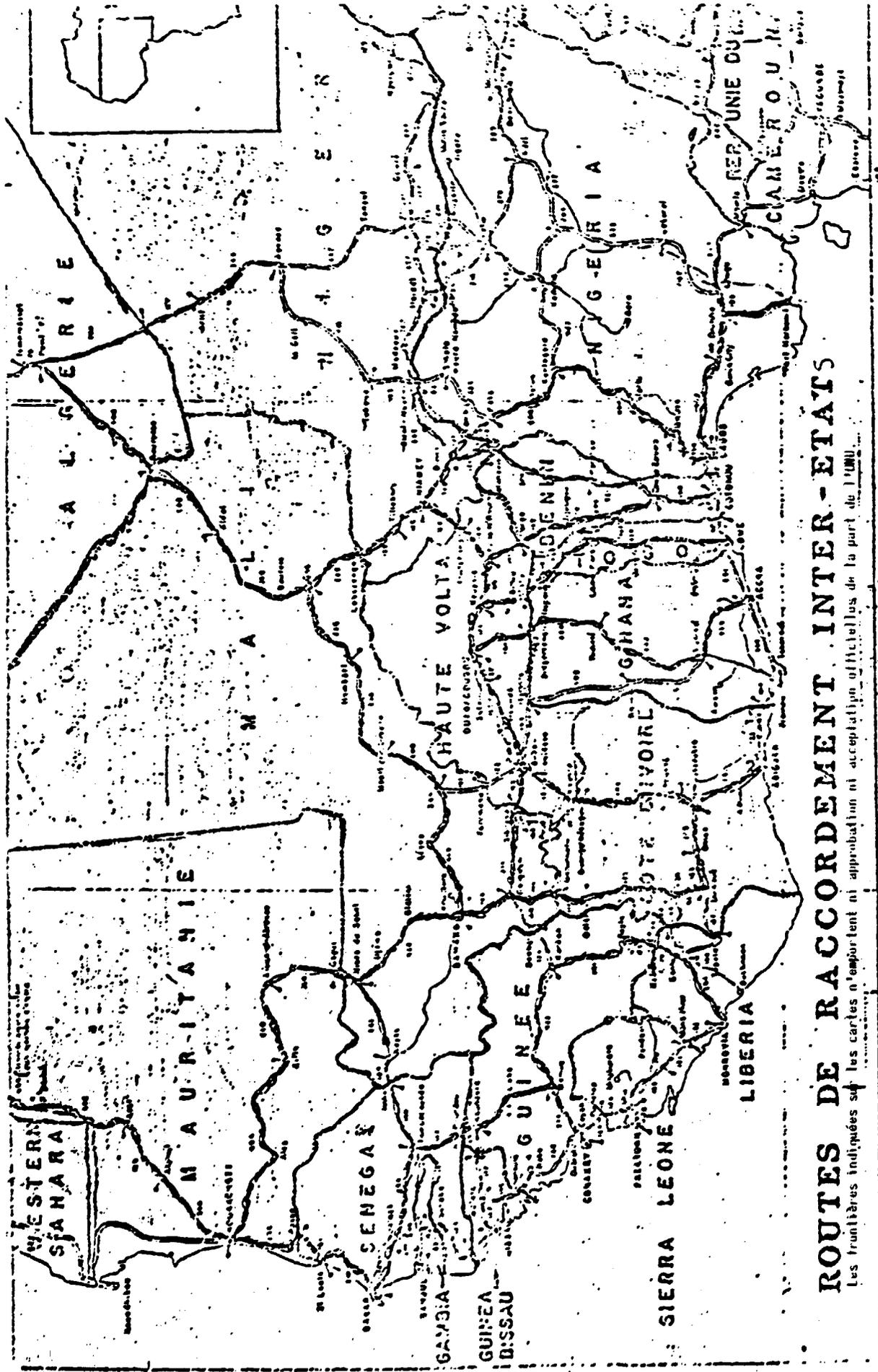
L'infrastructure routière est composée essentiellement de pénétrantes telles que la route d'Abidjan à Bamako. Les liaisons routières inter-Etats est-ouest sont hétérogènes et ne permettent pas le transport lourd d'un pays de l'intérieur à l'autre.

Dans le domaine ferroviaire la situation est encore plus alarmante. Les réseaux ferrés Dakar-Niger s'arrêtent à Koulikoro à côté de Bamako tandis que la Régie Abidjan-Niger s'arrête à Ouagadougou à 500 km du Niger. Le Niger n'a aucun chemin de fer. On note l'absence de transversale est-ouest à cause du manque de jonction de Bobo-Dioulasso à Bamako et à cause de l'absence de voies ferrées au Niger.

L'insuffisance des communications et des télécommunications a une conséquence certaine sur l'accélération de l'intégration économique. L'infrastructure favorise le transport des produits finis et des matières premières d'une façon régulière et rapide et à des coûts accessibles.

Pour les voies terrestres (routes et chemins de fer), les projets en cours de réalisation ou au stade de la recherche de financement montrent l'effort effectué par les différents pays et regroupements économiques de la sous-région pour améliorer les communications; les figures 2 et 3 (liaisons ferroviaires et liaisons routières) montrent la situation actuelle et future avec les projets à réaliser pour le désenclavement des pays de l'Afrique de l'Ouest.

La situation actuelle du système de communications constitue un handicap majeur à l'intégration économique. Seuls les pays côtiers se trouvent dans une situation favorable pour exploiter leur potentiel industriel. Cela montre la nécessité d'améliorer les liaisons nord-sud ainsi que les liaisons est-ouest mettant en contact les pays de l'intérieur.



ROUTES DE RACCORDEMENT INTER-ETATS

Les frontières indiquées sur les cartes n'ont ni approbation ni acceptation officielles de la part de l'ONU

Figure II. Routes de raccordement inter-États

Les frontières indiquées sur les cartes n'expriment ni approbation ni acceptation officielles de la part de l'ONU.

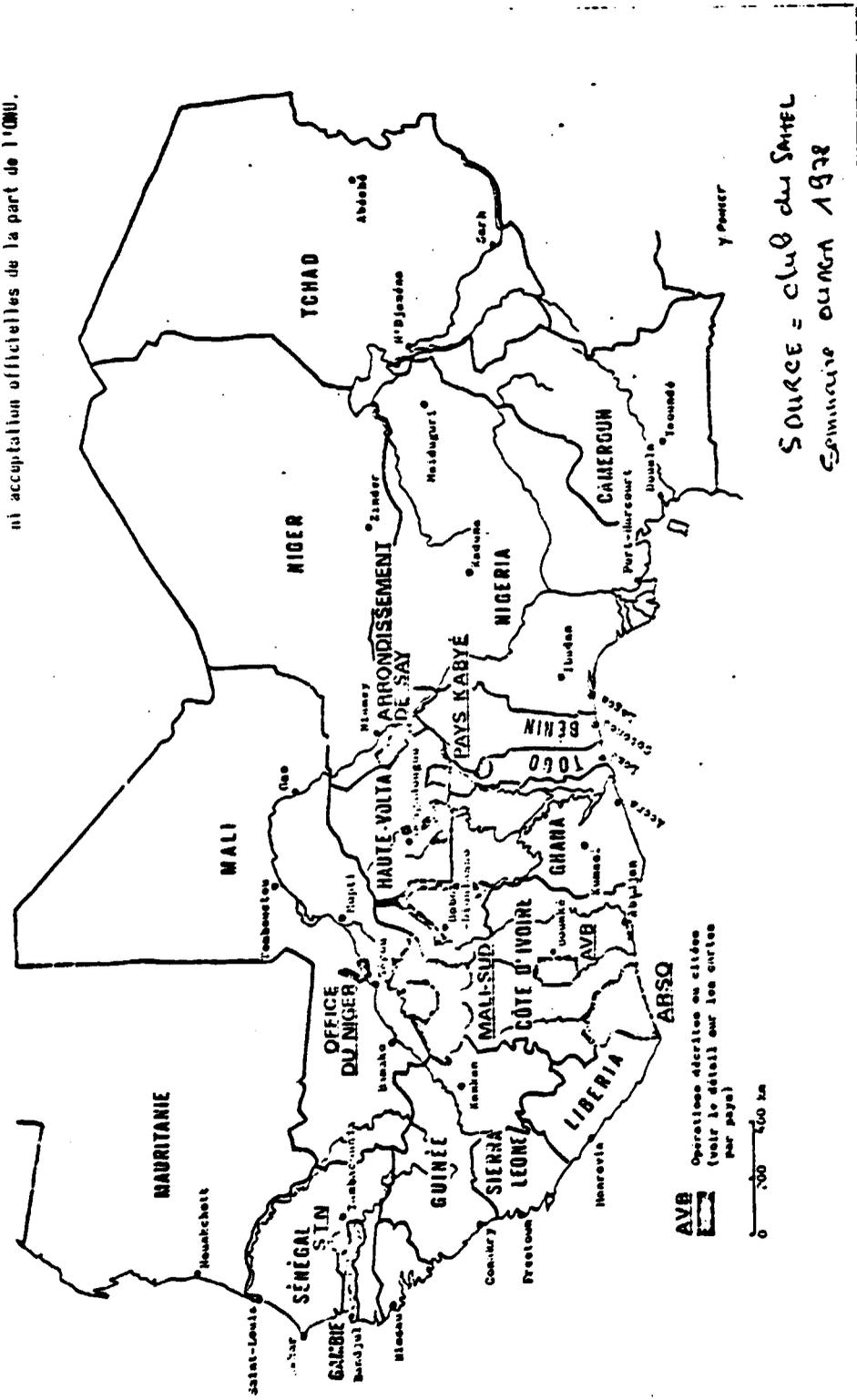


Figure III. Voies ferrées d'intégration sous-régionales

III. STRUCTURE INDUSTRIELLE DE LA CEAO

A. Les industries de la CEAO

La situation industrielle d'ensemble de la CEAO a fait l'objet d'une enquête dans les six pays membres de la Communauté.

Les données concernant les investissements, l'emploi, la valeur ajoutée par branches d'activités ne sont pas présentées parce qu'elles n'ont pas pu être rassemblées au cours des enquêtes pour l'ensemble des pays.

Le tableau 9 donne d'une façon globale, toutes branches confondues, la situation industrielle de la CEAO sur la période 1976-1978.

Tableau 9. Situation industrielle de la CEAO de 1976 à 1978

	Côte d'Ivoire (1978)	Haute-Volta (1977)	Mali (1978)	Mauritanie (1976)	Niger (1977)	Sénégal (1976)
Nombre d'entreprises	553	61	72	22	42	247
Investissements (en milliards de F CFA)	330	22,33	77 (c A de 77)
Emploi	64 007	8 818	11 770	...	5 717	27 794
Chiffre d'affaires (en milliards de F CFA)	550	26,23	34,20	...	39	190

Ce tableau fait apparaître le déséquilibre entre les pays de la côte (Côte d'Ivoire et Sénégal) et les pays de l'intérieur (Mali, Haute-Volta, Niger et Mauritanie^{3/}).

La Côte d'Ivoire et le Sénégal ensemble totalisent environ 30 % des principales industries de la CEAO avec environ 75 % des emplois industriels et 85 % du chiffre d'affaires.

L'enquête industrielle a permis d'établir une forte concentration d'unités dans les branches ci-dessous. La taille des unités est très variable dans chaque branche.

	<u>Nombre d'unités</u>
Industrie agro-alimentaire	290
Industrie métallurgique	146
Industrie textile	47
Industrie du bois	35
Industrie des matériaux de construction	34
Industrie du cuir	23

^{3/} La Mauritanie a une côte sur l'Atlantique, mais ne dispose d'aucune installation portuaire appropriée et figure pour cette raison parmi les "pays de l'intérieur" dans cette étude.

L'industrie de la CEAO, composée d'une juxtaposition d'entreprise sans articulation commune, se heurte aux contraintes suivantes :

- Existence des mêmes types de projets en petite ou moyenne dimension;
- Insuffisance du personnel technique pour l'entretien des industries;
- Exiguïté des marchés nationaux;
- Impossibilité d'exporter chez le voisin malgré les accords de coopération;
- Insuffisance des moyens de communication et de télécommunication.

B. Situation des industries par branche d'activité

1. Industrie textile

Nombre d'entreprises : 47 grandes entreprises

Chiffre d'affaires : Environ 100 milliards de F CFA en 1976/77

Activités principales : Egrenage, filature, tissage

Produits fabriqués : Fibres de coton; filature et tissage de coton; impressions sur écrus; linge de maison, de table, bonneterie, ficellerie; sacherie; tapisserie.

Inputs et leur origine : Coton produit dans la CEAO; produits chimiques en provenance des pays de la CEE.

Marchés : Les produits de la confection sont destinés aux marchés de la sous-région. Le coton égrené est exporté vers la CEE.

Projets nationaux orientés vers le marché de la Communauté :

- Une unité de textiles au Mali pour la confection;
- Une unité de filature - tissage de coton au Sénégal;
- Un complexe textile intégré au Sénégal pour l'exportation.

Observations sur l'évolution possible des industries du textile et de l'habillement

L'industrie textile présente des caractéristiques techniques favorables. Son coefficient d'emploi est le plus élevé de toutes les branches; son coefficient de création de valeur ajoutée est également parmi les meilleurs.

Actuellement, le développement continu de la production de coton se fait au profit d'unités étrangères. La presque totalité de la production est exportée selon les réseaux coloniaux maintenant transformés en structures nationales bénéficiant de soutien. Le Mali, premier producteur de coton dans la CEAO, malgré une industrie relativement élaborée dans le textile, exporte plus de 90 % de sa production de coton. Le Niger et la Haute-Volta exportent dans des proportions comparables leur production. Si le coton est en baisse sur les marchés mondiaux, les besoins dans le domaine du textile restent considérables dans les Etats membres; ils s'exprimeraient mieux si des productions d'échelle se réalisaient à des prix bas. La production crée en effet le marché.

La baisse artificielle (ou non) des prix, même compensée par des mécanismes STABEX sera préjudiciable aux revenus du monde rural (le mécanisme de compensation ne profitant qu'au budget de l'Etat). Donc, il y a deux raisons fondamentales pour le développement de l'industrie textile. La première est la caducité même des exportations de matière première et la seconde est l'existence des débouchés extensibles. Des activités comme la bonneterie ou la fabrication de fils retordus utilisés par l'artisanat peuvent connaître un essor immédiat avec des investissements qui s'appuieraient sur des choix technologiques judicieux susceptibles de déboucher sur des prix d'écoulement peu élevés.

2. Industrie du cuir et de la chaussure

Nombre d'entreprises : 23 grandes entreprises

Chiffre d'affaires : Environ 9 milliards de F CFA en 1976/77

Produits fabriqués : Peaux tannées; fabrication de chaussures et de sandales en cuir et matière plastique.

Inputs et leur origine : Les peaux proviennent des pays de l'intérieur de la CEAO; les produits chimiques sont importés d'Europe.

Marchés : Les articles fabriqués (chaussures, sandales) sont vendus sur les marchés de la CEAO. Des peaux tannées sont exportées vers la CEE.

Projets nationaux couvrant le marché de la CEAO :

Une tannerie au Sénégal (Cap-Vert) pour l'exportation de cuirs (150 000 cuirs de bovins, 350 000 cuirs d'ovins, 500 000 peaux de porcins).

Observations sur l'évolution possible des industries du cuir et de la chaussure

Dans le domaine des cuirs et peaux existe une situation paradoxale, qui n'existait pas avant l'institution de la Communauté. Les pays producteurs de cuirs et peaux, malgré leurs avantages naturels dans la branche industrielle de la tannerie, exportent leur produit brut aux pays côtiers pour les usines qui s'y implantent et qui effectuent des extensions. Les conditions de production dans la tannerie sont en effet meilleures dans l'arrière-pays que sur la côte en raison de la disponibilité de matière première et du coût de la main-d'oeuvre.

Cette industrie est complémentaire de celle de la viande. Leur implantation suppose l'organisation communautaire du marché de la viande et des mesures propres à assurer le ravitaillement des abattoirs, en particulier par la détermination de prix favorables. Les disponibilités actuelles en cuir et peaux, bien qu'importantes dans les pays producteurs, se heurtent à des difficultés de collecte. L'industrie des peaux gagnerait donc à être implantée en tenant compte de sa complémentarité avec l'industrie de la viande.

L'industrie des cuirs et peaux ne doit pas s'en tenir principalement au tannage mais se prolonger de plus en plus dans la maroquinerie.

3. Industrie du bois

Nombre d'entreprises : 35 grandes entreprises

Chiffre d'affaires : Environ 36 milliards de F CFA en 1976/77

Activités : : Sciage; menuiserie ébénisterie; déroulage, tranchage; contreplacage; panneaux de particules; charpente; jouets.

Inputs et leur origine: Les matières premières proviennent de la Côte d'Ivoire.

Marchés : Les débouchés sont les marchés nationaux et le marché sous-régional pour la Côte d'Ivoire.

Projets nationaux orientés vers le marché de la CEAO :

Un complexe industriel est prévu en Côte d'Ivoire pour le sciage, tranchage, déroulage et l'ébénisterie. Les productions de ce complexe seront destinées à l'exportation.

Observations sur les industries du bois :

Le principal fournisseur des pays de la CEAO en matière première pour l'industrie du bois est la Côte d'Ivoire. Les politiques menées jusqu'à maintenant en Côte d'Ivoire ont eu tendance à favoriser l'exportation du bois en grumes vers l'Europe. Les réserves forestières diminuent très rapidement et les activités industrielles du bois sont en baisse.

Beaucoup d'entreprises dans cette branche en Côte d'Ivoire ont arrêté leur activité.

Il y a une relance de la part d'investisseurs étrangers pour la mise en place de grands complexes qui vont produire des éléments usinés destinés à l'exportation pour les usines d'Europe.

4. Raffinage du pétrole et fabrications diverses

Nombre d'entreprises : 8

Chiffre d'affaires : 75 milliards de F CFA en 1976/77

Produits fabriqués : Raffinage de pétrole; lubrifiants; gaz butane; bitume (production consommée en 1977, en Côte d'Ivoire).

Inputs et leur origine: Les matières premières sont constituées par des produits bruts importés d'Algérie, du Gabon, du Nigéria et du Moyen-Orient.

Marchés : Les marchés sont les marchés nationaux.

Projets nationaux couvrant le marché de la CEAO

L'implantation d'une installation de cracking associée à une raffinerie d'exportation est envisagée au Sénégal.

Observations sur l'évolution des produits de raffinage de pétrole

Le raffinage du pétrole brut permet d'obtenir les produits suivants : carburants; gaz, butane, propane; naphte pour la fabrication des engrais; fuels lourds pour les cimenteries, les autres industries lourdes (sidérurgie), les centrales électriques, les agro-industries; bitumes pour les travaux de voierie et d'étanchéité.

La principale utilisation des hydrocarbures est le chauffage industriel et surtout la production d'électricité. La disponibilité future d'électricité hydraulique influera donc sur le niveau de consommation de ces hydrocarbures.

Cependant, le fait que les découvertes pétrolières sont incertaines et la part que prendront les énergies nouvelles influenceront sur les capacités des raffineries de la sous-région qui doivent être augmentées.

Selon l'étude de la SEMA "La réalisation d'une voie ferrée transahélienne et le développement du Sahel", les besoins en hydrocarbures (fuels, naphte, produits légers) des pays de l'intérieur pourraient être satisfaits par une raffinerie d'une capacité de 2 millions de tonnes, localisée à l'intérieur et qui fournirait en outre du bitume et des lubrifiants.

5. Industrie chimique

Nombre d'entreprises : 48

Chiffre d'affaires : 52 milliards de F CFA en 1976/77.

Produits fabriqués : Engrais; insecticides; peintures et vernis; savonnerie-détergents, poudres; parfumerie et cosmétiques; allumettes; gaz industriels; articles en plastiques; huiles essentielles, colles.

Inputs et leur origine: Pour les produits chimiques de base, les matières premières sont importées. Pour les engrais, les matières premières sont soit locales (phosphates), soit importées d'Europe.

Marchés : Les débouchés sont les marchés des pays de la Communauté : la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont de exportateurs dans la sous-région.

Projets nationaux orientés vers le marché communautaire :

- Une unité d'engrais phosphatés est prévue au Mali;
- Une unité d'exploitation de phosphate est prévue au Sénégal à Tobène.

Observations sur la fabrication des produits chimiques

La fabrication des produits chimiques, qui inclut la fabrication des engrais chimiques a une grande importance pour la sous-région. Malgré un grand potentiel, les inputs sont pour la plupart importés. Selon l'étude faite par la SEMA pour la CEAO, les besoins en engrais (urée, phosphate d'ammonium, super triple, super simple, mélange 15-15-15, mélange 18-35-0, divers) pour 1995 sont estimés à deux millions de t, au minimum.

D'autre part, une étude prospective de SCET-SEDES a prévu une consommation de l'ordre d'un million de tonnes d'engrais pour l'ensemble des six pays (Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) soit 500 000 t en culture irriguée et 500 000 t en culture sèche. Ces engrais sont composés de phosphates dont les réserves se situent, dans le cadre de la CEAO, en Haute-Volta, au Mali, au Niger et au Sénégal.

En combinaison avec les produits des raffineries dont la fabrication pourrait être implantée dans la sous-région, l'exploitation des gisements de phosphates permettra de couvrir les besoins du programme agricole ambitieux des Etats. La situation actuelle de dépendance vis-à-vis de l'extérieur constitue un problème pour l'équilibre des balances commerciales, qui ne peut être résolu que par l'implantation d'unités locales de production.

6. Industrie alimentaire et agro-industries

- Nombre d'entreprises : 334 dont 202 unités pour le travail du grain et de la farine; 58 unités pour la conservation et les préparations alimentaires; 21 entreprises pour la fabrication de boissons; 25 entreprises pour l'industrie des corps gras alimentaires; 23 entreprises pour les industries alimentaires (lait, confiserie, etc.) et le tabac; 5 entreprises sucrières.
- Chiffre d'affaires : 403 milliards de F CFA en 1976/77, dont 65 milliards pour le travail du grain et de la farine; 135 milliards pour les conservations et préparations diverses; 30 milliards pour les boissons; 63 milliards pour l'industrie des corps gras alimentaires; 90 milliards pour les industries alimentaires (lait, confiserie, etc.) et tabac; 20 milliards pour l'industrie sucrière.
- Produits fabriqués : Fruits en conserves (ananas); noix de cajou; concentré de tomate; conserveries de légumes; jus de fruits; conserves de thon; café torréfié et soluble; bière et boissons gazeuses; huiles brutes et raffinées de palme, palmiste, de coton, coprah, arachide; lait traité; cigarettes et cigarillos; sucre.
- Inputs et leur origine : Les matières premières, principalement d'origine végétale et animale, sont produites localement. Certains extraits et le gaz pour les boissons sont importés d'Europe. Le lait traité et le blé pour la farine utilisés par les unités proviennent des pays de la CEE.
- Marchés : Les débouchés sont les marchés de la sous-région avec des exportations vers la CEE de fruits et de thon en conserve.

Projets nationaux couvrant le marché de la CEAO :

- Une unité de conserves de légumes et de concentré de tomate est entrée en fonctionnement à Sinémantiali au nord de la Côte d'Ivoire. Il est prévu que cette unité approvisionnera une partie du marché communautaire. Sont prévues également : une unité de conserve de légumes (tomates pelées, haricots et asperges) au Sénégal; une unité de traitement d'oléagineux en Haute-Volta; une unité d'oignons déshydratés au Niger, à Malbaza (cette unité a pour objectif de couvrir les besoins des pays de la CEAO et d'exporter vers l'Europe); une unité de concentré de tomate au Niger.

Observations sur les industries alimentaires et les agro-industries :

Les industries alimentaires de la CEAO comprennent : des unités de conditionnement (limonaderie, laiterie, etc.) qui élaborent des produits à partir d'inputs importés; des unités de transformation des matières locales. Ce sont principalement des unités de transformation de fruits et légumes, de fabrication d'huile et de sucre.

Pour les fruits et légumes, les possibilités de développement d'une industrie efficace sont fonction des aménagements agricoles. La production de légumes, en particulier, offre des possibilités de commercialisation à l'intérieur de la CEAO : les oignons produits au Mali et en Haute-Volta sont exportés en Côte d'Ivoire; les tomates et les pommes de terre du Mali sont exportées au Sénégal. Les unités industrielles liées à ces produits sont les conserveries et les usines de déshydratation qui sont progressivement implantées dans les Etats. La mise en place de ces unités sera de nature à soutenir les productions agricoles qui se concentrent autour des villes.

Dans le domaine des sucreries, dont on trouve des unités ou des projets dans tous les Etats, le déficit sucrier demeure important et est appelé à croître. L'action communautaire doit permettre la résorption des déficits à moyen terme grâce à des coûts de production qui seront bénéfiques pour les consommateurs de la CEAO.

7. Industrie des matériaux de construction

Nombre d'entreprises : 34

Chiffres d'affaires : 27 milliards de F CFA en 1976/77.

Produits fabriqués : Ciment; céramique; fabrication de carreaux, de marbre; briques cuites; béton manufacturé.

Inputs et leur origine : Les matières premières sont obtenues localement pour la plupart des produits et le complément est obtenu par les importations : amiante, marbre, clincker, etc.

Marchés : Les débouchés sont les marchés nationaux.

Projets nationaux orientés vers le marché communautaire :

- Un projet de cimenterie à San Pedro en Côte d'Ivoire, d'une capacité de 300 000 t est en cours;
- Un projet de fabrication de matériaux de construction est en cours en Côte d'Ivoire;
- Un projet de cimenterie à Pont au Sénégal de 600 000 à 1 million de t est prévu pour couvrir une partie du marché de la CEDEAO.

Observations sur les industries de matériaux de construction

Parmi les matériaux de construction, le produit qui doit retenir l'attention est le ciment eu égard à son utilisation pour la construction des barrages, des routes, des habitations et des casiers d'irrigation.

Actuellement, la production de ciment est inférieure aux besoins et le déficit aura tendance à s'aggraver eu égard aux programmes prévus. En plus des cimenteries en extension sur la côte (Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo), des cimenteries de grande capacité pourraient être implantées dans les pays de l'intérieur pour faire face aux besoins qui augmentent.

8. Industrie métallurgique

Nombre d'entreprises : 146 entreprises principales dont : 107 pour les premières transformations et 39 pour la construction et les réparations des matériels de transports.

Chiffre d'affaires : 45 milliards de F CFA en 1976/77.

Produits fabriqués : Premières transformations des métaux :

Fonderie de fonte, bronze, alumine; fers à béton, profilés; aciers laminés; ressorts pour lits; ; transformation tôles d'aluminium.

Construction et réparation des matériels de transports :

Construction et réparations navales; montage automobile (Renault, Saviem, Berliet); montage de cycles et cyclomoteurs; batteries d'accumulation; réparation et montage de matériel ferroviaire; mobilier métallique; charrues, multicultureurs, semoirs, charrettes; citernes, semi-remorques; chaudronnerie.

Inputs et leur origine : Les matières premières sont importées. Elles sont constituées principalement de produits semi-finis.

Marchés : Les débouchés sont les marchés nationaux.

Projets nationaux couvrant le marché de la Communauté

- Un projet de montage de cycles en Haute-Volta pour couvrir le marché sous-régional est prévu
- Un projet de laminoir est à l'étude au Mali;
- Un projet de fabrication de pellets et d'acier est prévu en Mauritanie;
- Un projet de fabrication de l'aluminium à partir de lingots importés est prévu en Côte d'Ivoire;
- Un mini complexe sidérurgique est prévu au Sénégal.

Observations sur l'industrie métallurgique

L'industrie des métaux, dans le cadre de la CEAO, est constituée principalement d'industries de montage à partir d'éléments importés : cycles, motocycles, charrues, charrettes, semoirs. Aucune industrie de base dans ce domaine n'est implantée dans la CEAO. Cependant, la présence de gisements de minerais prouvés ou probables et les besoins d'implantation d'industries qui favorisent l'industrialisation doivent conduire à programmer des unités de grande production de fer et d'acier.

Par exemple, les besoins en tracteurs sont de plus en plus importants et pourraient s'élever pour 1995 selon l'étude "Production, commercialisation et distribution des facteurs de production agricole dans la CEAO" à au moins 50 milliards de F CFA - ce qui offre des possibilités d'industrialisation.

C. Faiblesse et inadéquation de la structure industrielle de la CEAO à un développement communautaire intégré

Un développement industriel communautaire harmonisé et adéquat sera fondé sur l'analyse des insuffisances de la structure actuelle et du potentiel mal exploité que recèle la sous-région eu égard aux besoins.

Les propositions tiendront compte des insuffisances, tant au niveau de la structure industrielle actuelle qu'au niveau de l'environnement général : communications, aménagements hydro-agricoles, niveau de revenus, etc. La hiérarchisation de ces contraintes permettra, pour l'horizon reterm, de choisir un scénario de développement industriel adéquat pour l'intégration de l'ensemble des secteurs économiques de la Communauté.

L'analyse de la structure industrielle actuelle de la CEAO fait apparaître :

1. Une concentration géographique des industries dans deux pays de la côte, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Cette concentration a trouvé son origine :

- a) Dans la faiblesse du réseau de communications qui est réduit à quelques pénétrantes;
- b) Dans les orientations des politiques de développement économique et l'enclavement des pays de l'intérieur, enclavement qui augmentait dans ces pays le coût des investissements et de fonctionnement des industries.

Pour impulser le développement des industries qui était à un état embryonnaire au moment des indépendances, les pays ont élaboré des codes des investissements en proposant des conditions d'implantation plus ou moins attractives. Ainsi, les investisseurs, qui étaient, en dehors de l'Etat, des étrangers, ont orienté leur choix sur les secteurs jugés rentables dans un délai assez court. Cette démarche des investisseurs a conduit le plus souvent à exclure les pays de l'intérieur des investissements des premières années de l'indépendance.

2. La prédominance des industries pour la production de biens de consommation finale et pour la satisfaction des consommateurs urbains.

Ces industries qui produisent principalement des boissons, du tabac, des produits alimentaires ont été créées selon le choix des investisseurs, car elles permettaient de répondre aux besoins d'un marché qui existait et qui se développait - celui des produits importés.

3. Le nombre élevé d'entreprises de conditionnement et de montage dont les inputs (matières premières et produits semi-fabriqués sont importés de pays développés).

Ces entreprises constituent 40 % des industries implantées à l'intérieur et 50 à 53 % des entreprises de la côte. Elles ont été implantées par les sociétés transnationales pour bénéficier des faibles coûts de la main-d'oeuvre et des nouveaux marchés en développement dans des pays qui étaient récemment devenus indépendantes.

4. La faible transformation sur place du potentiel local (coton, cuir, minerais, etc.).

A cause du manque de moyens financiers importants et de l'immobilisation sur une longue période de capitaux, les investisseurs constitués principalement par des étrangers, se sont détournés des domaines de l'industrie de base. Leurs choix se sont portés sur les secteurs à rentabilité immédiate, mais ayant peu d'effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

5. Le manque de relations inter-industrielles.

Les entreprises, créées selon le gré des investisseurs sans obéir à une politique industrielle préétablie, ont constitué une juxtaposition d'industries sans articulation. En effet, les industries de base qui auraient pu être le fondement d'une industrie intégrée dans les pays n'ont pas été créées, à cause des financements importants qu'elles exigent. L'industrialisation des pays a suivi la politique des grandes firmes commerciales traditionnellement représentées en Afrique.

IV. BASES ET ORIENTATION D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA CEAO

A. Les obstacles à une industrialisation intégrée de la CEAO

Les Etats membres de la CEAO ont décidé d'entamer le processus d'intégration de leurs économies. Ils se proposent de mettre en valeur leurs immenses ressources minérales, hydrauliques et agricoles dont l'exploitation se heurte à la capacité financière des différents pays et à l'étroitesse des marchés nationaux. La fusion de leurs marchés par la suppression progressive des droits de douane devrait stimuler l'implantation d'industries de grande capacité et la production des biens industriels à des prix compétitifs en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de leurs économies.

L'industrie et les échanges sont appelés à jouer un rôle primordial dans ce processus d'intégration. Le marché élargi de la CEAO devrait justifier l'établissement des industries de base utilisant les matières premières existant dans la CEAO en vue de fournir des inputs industriels aux industries de biens de consommation finale ainsi qu'aux unités d'assemblage installées dans la Communauté. Une telle approche devrait aboutir à renforcer les structures industrielles des pays concernés à et à consacrer une stratégie de développement industriel auto-entretenu dans la sous-région.

Mais la recherche d'une industrialisation optimale est rendue quasi impossible d'une part par l'état actuel des voies de communication existantes dans la CEAO, d'autre part à cause du bas niveau du revenu national des pays de l'intérieur, se traduisant par leur marché national très étroit.

1. Les communications dans la CEAO

L'absence ou l'insuffisance des voies de communication exclut pour le moment la mise en exploitation systématique des ressources minérales et énergétiques des pays de l'intérieur.

Il n'y a pas de réseau de voies ferrées de la CEAO. Il n'y a que des voies ferrées de pénétration, qui partent des principaux ports, Dakar et Abidjan, et se dirigent vers Bamako et vers Ouagadougou. Ces voies de pénétration ne sont pas reliées entre elles de façon à former un réseau. Le Niger, quant à lui, est dépourvu de tout chemin de fer.

Il n'y a pas non plus de réseau de routes inter-Etats. Par ailleurs, s'il est facile de circuler de la mer à l'intérieur, il est pratiquement impossible de circuler d'un pays de l'intérieur à l'autre, c'est-à-dire d'est en ouest.

Cette absence d'infrastructure routière et ferroviaire explique pourquoi l'industrie s'est concentrée à Dakar (Sénégal) et à Abidjan (Côte d'Ivoire). Si le Sénégal et la Côte d'Ivoire peuvent produire des biens industriels pour les marchés des pays de l'intérieur à un coût de revient très élevé, l'inverse n'est pas possible actuellement à cause des coûts de transport prohibitifs. Les pays de l'intérieur ne peuvent produire, malgré l'abondance des matières premières de leur sol et de leur sous-sol, des biens industriels de base à destination des industries des pays de la côte. Le prix de revient de ces produits fabriqués à l'intérieur serait bien en deçà de celui des biens similaires importés de l'extérieur et excluerait leur utilisation par des industries de biens de consommation finale de la côte.

Si les pays de la côte abritaient ces industries, leur création ne pourrait accélérer le processus de développement industriel des pays de l'intérieur car le coût de leur produit rendu à l'intérieur serait égal ou supérieur au prix de ces mêmes produits importés. Or l'expérience montre qu'à ce prix, les besoins vitaux de l'économie des pays ne sont pas satisfaits.

On constate cependant que le système actuel des voies de pénétration favorise un développement des pôles industriels côtiers. Le développement industriel des Etats de l'intérieur est dépendant de celui des pôles côtiers à cause de la structure même du système des transports. La création des axes de transport lourd est-ouest et sud-nord reliés entre eux, aurait permis une industrialisation endogène, plus rapide et mieux équilibrée de la CEAO.

En somme, le prix du transport compromet gravement toute tentative d'une industrialisation optimale.

La condition préalable à l'intégration des économies des six pays implique par conséquent la création des voies de communication pour permettre le transport lourd des matières premières, des biens intermédiaires et des produits industriels finis d'un pays à l'autre. L'aménagement de l'espace économique de la CEAO présuppose la préparation et la mise en exécution d'un plan de transport routier et ferroviaire qui soit en mesure de stimuler l'industrialisation sur tout l'espace économique de la CEAO. La construction d'un réseau ferroviaire et routier communautaire contribuera à une répartition rationnelle des pôles de développement industriel sur l'espace économique de la CEAO et à une structuration différente du développement industriel de la Communauté. Elle stimulera les relations interindustrielles entre les différents pôles industriels, et les échanges commerciaux entre les pays, et sera un des facteurs d'augmentation du taux de croissance économique de toute la région. Il en résultera un élargissement du marché des pays de l'intérieur ainsi que la création et la consolidation d'une structure industrielle véritable tournée vers la satisfaction des besoins vitaux aussi bien pour les pays de l'intérieur que pour les pays côtiers.

2. Le niveau des revenus

Le bas niveau de revenu des pays de l'intérieur est un frein au déclenchement immédiat du processus d'intégration industrielle communautaire. En fait, l'enclavement des pays de l'intérieur est la cause principale de leur bas niveau de développement et de la stagnation de leur économie. Les entreprises transnationales étrangères n'ont effectué aucun investissement industriel important dans les pays de l'intérieur à cause du prix de transport exorbitant. Ces pays sont réduits à tirer leur revenu d'une agriculture traditionnelle soumise aux aléas climatologiques. Au Niger, si une telle amélioration a été enregistrée dans l'augmentation des recettes budgétaires à cause de l'exploitation de l'uranium, le revenu national n'a subi aucun changement immédiat. En général, la situation économique de ces pays s'est détériorée, particulièrement à cause des sécheresses successives qui ont détruit en partie leur faible économie de subsistance. Leur économie est sans cesse soumise aux menaces de la sécheresse.

Il existe une grande inégalité de revenu entre les pays de l'intérieur et ceux de la côte, qu'il importe de combler pour une intégration véritable. Les pays côtiers sont le théâtre d'une croissance plus rapide. Les sociétés transnationales montent des industries d'assemblage à partir des pièces détachées fabriquées à l'extérieur pour desservir tout l'espace économique de la Communauté en produits finis. Profitant de recettes budgétaires plus élevées, les pays

côtières donnent une plus grande impulsion à leur agriculture d'exportation et développent parallèlement leur agriculture vivrière et leur élevage. Alors que leur exportation vers les pays de l'intérieur augmente, leur importation en provenance de ces pays diminue jusqu'à un niveau minimal.

Cependant, leur croissance économique décidée en partie de l'extérieur perpétue le caractère de développement hétérocentré de leurs économies. Elle profite avant tout aux grandes entreprises transnationales étrangères. Malgré la concentration des activités des sociétés transnationales sur leur territoire, il y a très peu d'industrialisation véritable. Cela se constate par l'absence de relations interindustrielles. En fait, les pays côtiers, bien que jouissant d'un développement économique plus rapide, sont entraînés dans un processus de développement économique extraverti. Ils ont besoin de la coopération avec les pays de l'intérieur pour créer une structure économique et industrielle autocentrée dans le cadre de l'intégration de leur économie. Il apparaît, par conséquent, que l'intérêt bien compris des pays de la côte est d'aider les pays de l'intérieur à devenir des partenaires économiques véritables.

Les pays côtiers ont certainement intérêt à ce que les pays de l'intérieur aient des économies prospères, avec lesquelles ils puissent tisser de multiples liens économiques et commerciaux.

Les pays de l'intérieur, ayant actuellement une structure économique à prédominance agricole, ne peuvent accroître la productivité de l'agriculture et éviter l'effondrement cyclique de leur économie sans la maîtrise de l'eau. La mise en valeur des bassins du Sénégal, du Niger, de la Volta et autres cours d'eau importants est un facteur dynamique d'intégration car elle étendra non seulement les surfaces irriguées, mais permettra aussi la production en commun de l'hydro-électricité et assurera la navigabilité des fleuves entre les pays riverains. Tous les pays de la Communauté ont intérêt à l'équipement hydro-électrique des fleuves qui traversent la CEAO. La production hydro-électrique sera un facteur puissant d'industrialisation et de modernisation de l'économie de la Communauté. La deuxième condition préalable au succès de l'intégration des économies des pays membres de la CEAO suppose, outre la construction des voies d'intégration, le développement parallèle des bassins fluviaux de la Haute-Volta, du Niger, du Sénégal et autres cours d'eau importants par les pays riverains sous l'initiative et l'impulsion de la CEAO.

Le rôle de l'industrie pendant cette phase préparatoire à l'intégration industrielle proprement dite de la CEAO apparaît maintenant de façon claire. L'industrie dans le cadre d'une politique de développement économique autocentré, devrait fournir les intrants industriels entrant dans la mise en place des barrages et dans l'augmentation de la production agricole :

- Matériaux de construction pour l'édification des ouvrages de génie civil : ciment, aciers pour armatures, coffrages métalliques, palplanches "rombas";
- Matériel de pompage et d'irrigation : vannes, conduites en acier, en fonte, en PVC et en fibro-ciment;
- Matériel et outillage agricoles : tracteurs;
- Autres intrants industriels dans l'agriculture : engrais, pesticides.

Dans le domaine des routes et des chemins de fer, les produits industriels suivants seront requis :

- Matériaux de construction entrant dans la construction des routes et des chemins de fer : ciment, bitume, rails;
- Ouvrages métalliques entrant dans la construction des ponts;
- Poteaux électriques en aluminium;
- Matériel roulant : locomotives, wagons, camions, bulldozers, etc.

Cette manière d'élaborer le programme d'industrialisation de la CEEA garantit une relation étroite entre l'industrie et les autres secteurs stratégiques, infrastructure routière et ferroviaire, agriculture, élevage et ressources minérales. Cependant, ce schéma d'industrialisation ne constitue pas un modèle d'utilisation optimale des ressources minérales et agricoles. Il a été expliqué que l'établissement d'un tel modèle est rendu quasi impossible à ce stade à cause de l'absence de voies de communication (coût de transport prohibitif) et à cause du niveau de revenu extrêmement bas des pays de l'intérieur.

Une telle industrialisation n'est pas axée sur la politique de substitution des importations. Un tel choix aurait contribué à maintenir une structure industrielle inarticulée et inadaptée. Cet instrument d'analyse est impuissant quand il s'agit d'identifier les projets et secteurs industriels stratégiques. Il n'a pas de sens pour une économie qui ne satisfait pas à ses besoins fondamentaux.

Une stratégie d'industrialisation communautaire donnant la priorité à l'agro-industrie seule ne serait pas opérationnelle. En effet, les intrants industriels dans l'agriculture (engrais, pesticides et machines agricoles) auraient un coût de revient très élevé (prix d'achat à l'importation et coût de transport exorbitants). On se trouverait en présence des poches de surplus agricoles et des poches de carence à cause des difficultés de transporter des produits d'un point à un autre.

Si ce schéma industriel était axé seulement sur les voies de communication, les investisseurs étrangers et les sociétés transnationales se hâteraient d'investir dans les secteurs rentables commercialement. Les structures de production de la CEEA échapperaient au contrôle des nationaux et les traits de développement hétérocentré des économies des divers pays seraient accentués : importance prépondérante donnée à l'agriculture d'exportation, rapatriement excessif des bénéfices, etc.

La combinaison "industries liées aux voies de communication et aux aménagements fluviaux", "industries liées à l'agriculture et agro-industries" est un schéma de développement industriel de la CEEA fondé sur les exigences et les réalités de l'intégration des économies des pays membres de la CEEA. Il s'inspire directement de la décision des chefs d'Etat de la Communauté "de favoriser un développement industriel plus rapide et mieux équilibré des Etats membres".

B. Définition des objectifs d'industrialisation de la CEEA

La structure industrielle de la CEEA et son analyse ont permis de mettre à nu des lacunes importantes, tant et si bien qu'en réalité il apparaît prématuré de proposer dès maintenant un plan directeur d'industrialisation de la Communauté. Tout au plus devrait-on s'accommoder

d'un schéma directeur présentant d'ailleurs des qualités de souplesse que le plan directeur n'a pas. Ce schéma devra permettre en priorité de combler les lacunes constatées, dont les effets sont très contraignants pour les pays enclavés, et d'évoluer vers les objectifs à long terme.

En fait, toute la stratégie actuelle devra se déduire des objectifs à moyen et long termes, lesquels, convenablement formulés, permettront d'entreprendre les actions immédiates qui les conditionnent. Dès lors, toute la difficulté va résider dans la détermination des objectifs (à long terme) qui a nécessairement un caractère politique, parce que supposant des choix, donc des sacrifices. A travers un éventail d'objectifs possibles, l'effort va consister à tenter de retenir ce qui doit amener l'adhésion politique de la plupart des Etats en présence, tout en préservant sinon une démarche scientifique, tout au moins une progression logique basée sur le constat de la situation sous-régionale et internationale.

Les objectifs à long terme et les objectifs à moyen terme seront examinés successivement. Mais, au préalable, des précisions s'imposent. En premier lieu, il est important de faire remarquer que la définition d'objectifs nouveaux - ou tout simplement la volonté de bâtir un ensemble intégré - procède de la mise en cause avouée ou non des stratégies en cours dans les Etats. Accepter le regroupement communautaire implique le sacrifice d'actions isolées. On suppose donc admise l'impuissance des stratégies d'industrialisation actuelles dans le cadre purement national. Cette stratégie, parce qu'elle est la même à des variantes près, axée exclusivement sur la substitution aux importations, est sans lendemain, si l'on se réfère à l'expérience historique d'autres régions du monde.

L'industrie de substitution parce qu'elle est inapte à résoudre la question de l'emploi à long terme, incapable de réaliser une véritable articulation interne des structures et secteurs de production et parce qu'elle crée une dépendance technologique ambiguë est un schéma qui doit être exclu.

En second lieu, il ne paraît pas superflu de préciser que l'intégration véritable vise la création d'un espace économique homogène. Le développement équilibré constitue donc sa logique interne. C'est d'ailleurs un fait que chaque fois que cet équilibre tend à se rompre, la remise en cause de tout le processus s'amorce avec les retombées néfastes de la démarche rétrograde. D'ailleurs, n'est-ce pas pour cette raison profonde que l'Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) a dû disparaître sur l'insistance des pays de l'intérieur qui estimaient faire les frais de l'ouverture pure et simple des marchés. On insistera aussi sur un autre sacrifice que le processus d'intégration implique : celui d'un rythme de croissance atténué de certains pôles au profit d'un rythme beaucoup plus grand de l'ensemble de l'espace. C'est là la condition véritable du développement des échanges. C'est aussi par cette voie qu'une véritable interdépendance des unités industrielles sera instaurée en faveur d'une croissance soutenue et entraînant toutes les unités de production industrielles de la zone. Cette apparence de sacrifice de la part des Etats paraît délicate dès lors qu'elle implique un arbitrage au profit d'une redistribution réelle des investissements. Mais toutes les expériences ont montré que cet arbitrage accepté est finalement profitable à toute la Communauté et à chacun de ses éléments.

En dernier lieu, il faut insister sur le fait qu'aucune stratégie industrielle sous-régionale véritable ne saurait avoir la petite et moyenne entreprise comme support. Sans sacrifier cette catégorie - qui peut faire l'objet de programme au niveau des Etats en raison

de ses différents aspects positifs - elle ne saurait avoir plus qu'un statut de programme d'accompagnement ou de soutien. Une stratégie industrielle devra être orientée vers le secteur des biens de production dont la création et l'organisation est la condition exclusive de l'industrie auto-entretenu. Il va sans dire que la réalisation d'une industrie de biens de production ne peut que se heurter aujourd'hui à une multitude de problèmes.

1. Objectifs à long terme et image de base pour un développement industriel de la CEAO

Généralement les objectifs sont la traduction quantitative des buts qualitatifs fixés et de leurs implications techniques. Des prévisions portant sur le long terme sont toujours aléatoires en raison de la nature des paramètres, qui sont changeants parce que soumis eux-mêmes à des phénomènes imprévisibles, favorables ou non. La crise actuelle du pétrole en est un exemple, tout comme de nouvelles découvertes de ressources peuvent changer fondamentalement le tableau des données.

Si l'industrialisation de la CEAO doit être axée sur l'exploitation des ressources naturelles actuellement connues, les transports lourds constituent un aspect déterminant des objectifs. Leur organisation est en symbiose avec toute politique d'industrie lourde. Les voies de transport lourd indispensables aux exportations minières et au développement de la région d'une manière générale seront à envisager. Il importe de noter que si le chemin de fer est indispensable au transport du minerai traité, la réalisation de cette voie de communication dans les conditions économiques acceptables passe par l'exploitation minière du fer. D'ailleurs, dans la plupart des pays, notamment des pays européens, l'exploitation du fer n'avait au début d'autres objectifs que la pose de rails.

Les industries du fer et de l'acier nécessitent des disponibilités énergétiques. La mise en oeuvre des politiques de barrages hydro-électriques dans la région est donc une étape essentielle de la stratégie industrielle de la CEAO.

Il importe donc, dans la perspective d'une industrialisation lourde d'entreprendre d'ores et déjà la création de fonderies et de laminoirs, lesquels disposent déjà de la matière première en quantités suffisantes dans la sous-région. En effet, l'exportation de ferrailles des pays de la CEAO dépasse les 50 000 t.

2. Objectifs à moyen terme

L'esquisse du schéma de l'industrie a montré des actions industrielles se situant dans le long terme. Il s'agit maintenant de montrer l'image industrielle de la CEAO dans le moyen terme. A cet égard, le constat de la situation actuelle de l'industrie des six servira de point de départ. Ce constat a permis, entre autres lacunes, de mesurer l'ampleur du déséquilibre dans les structures de production et dans les échanges. Par conséquent, l'objectif de base (en conformité d'ailleurs avec tous les mécanismes en place) devra être l'intensification des échanges. Celle-ci ne peut se faire qu'à deux conditions :

- a) Extension des moyens de transport et communication;
- b) Equilibrage des échanges par la création d'activités nouvelles.

La première condition est la garantie d'une participation accrue des pays de l'intérieur au commerce intracommunautaire. En raison des potentialités agricoles de ces pays, le secteur-cible du processus d'équilibrage est celui des agro-industries. Leur développement, déjà amorcé dans ces pays peut trouver un terrain d'évolution favorable grâce à la libre circulation des marchandises. A ce stade il importe de souligner que les entreprises des Etats membres n'ont pas été suffisamment averties du mécanisme concurrentiel de la CEE - ce qui explique les résistances actuelles des Etats risquant d'être inondés par les produits bénéficiant de la taxe de coopération régionale (TCR).

La deuxième condition, l'extension des moyens de transport et de communication n'est qu'un corollaire de la première.

V. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL COMMUNAUTAIRE DE LA CEAO

A. Renforcement de la cohésion de la Communauté

La stratégie du développement industriel de la CEAO vise à rendre homogène l'espace économique de la CEAO et à renforcer la cohésion de la Communauté.

La cohésion de la Communauté résultera en tout premier lieu de la construction des voies d'intégration. L'objectif recherché est de mettre en place de façon planifiée les unités industrielles qui fabriqueront les intrants industriels entrant dans la construction des chemins de fer et des routes d'intérêt communautaire ainsi que dans le transport fluvial. Jusque-là, les pays membres de la CEAO ont construit leurs routes et chemins de fer en important d'Europe la plus grande partie des intrants industriels. Les conséquences ont été d'accroître démesurément les coûts de ces travaux, d'augmenter l'endettement de ces pays et de déséquilibrer leurs balances commerciales et leurs balances de paiement. En effet, les fonds prêtés n'ont pas été injectés dans le circuit monétaire à cause de l'absence d'une structure de production industrielle adéquate. Les pays européens producteurs de matériel et d'équipement et leur personnel d'encadrement en ont bénéficié. Si l'on devait continuer à importer ces intrants industriels, l'endettement des pays membres de la CEAO serait tel que le rythme de leur croissance serait fortement ralenti. Avec cette politique les pays membres de la CEAO ne parviendront jamais à construire les routes et chemins de fer d'intérêt communautaire.

Il importe au contraire de profiter de la demande qui sera créée par la construction des routes et des chemins de fer et de faire démarrer dans la sous-région :

- Une aciérie communautaire pour la fabrication des gros profilés, des tôles fortes, des tubes sans soudures et de produits dérivés tels que les rails et les traversins, etc.;
- Une fonderie d'aluminium pour la fabrication des poteaux, des wagons, des voitures de chemins de fer, des cuves de tanks de stockage, des citernes, etc.;
- Des industries de construction mécaniques et d'ingénierie pour la fabrication des articles de chaudronnerie et de constructions mécaniques, du matériel de terrassement, du matériel de manutention, des bateaux et des wagons de chemins de fer;
- Une unité de production de bitume, qui devrait être envisagée pour satisfaire les besoins de la Communauté;
- Des unités de production de ciment.

L'objectif devrait être de faire en sorte que ces produits soient fabriqués à un coût très bas pour permettre aux Etats de mener à bien la réalisation du réseau routier et ferroviaire communautaire.

Le deuxième moyen de renforcer la cohésion de la Communauté est de stimuler le développement économique dans tout l'espace de la Communauté afin d'équilibrer les échanges commerciaux entre les pays côtiers et les pays de l'intérieur. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont d'étendre les surfaces irriguées, particulièrement dans les pays de l'intérieur, par l'aménagement des bassins fluviaux, d'augmenter la productivité agricole dans la Communauté en fournissant des débouchés aux produits agricoles et en produisant des intrants industriels entrant dans l'accroissement de la productivité agricole.

Ceci exigera la création de complexes chimiques et pétrochimiques communautaires ayant pour matière première de base :

- L'acétylène (fabrication du chlorure de polyvinyle), fabrication des tuyaux d'irrigation, des conduites en PVC, de l'acétate et de l'acétate de cellulose;
- Le gaz de synthèse utilisant le méthanol et l'ammoniaque pour la production des engrais tels que le sulfate d'ammonium, le nitrate d'ammonium et l'urée;
- La soude caustique et le chlore utilisant les excédents de chlore pour la fabrication de l'acide chlorhydrique, lequel servira à traiter du phosphate naturel pour fabriquer un engrais phosphaté;

Des industries mécaniques et d'ingénierie devraient être créées pour produire des machines et du matériel agricoles utilisés pour la préparation et la culture du sol, des machines agricoles pour le moissonnage, le battage et le triage, des pompes et centrifugeurs, etc.

Puisque la productivité de l'agriculture sera l'objectif principal, il est important de produire ces intrants industriels à un coût très bas et de choisir en conséquence le lieu d'implantation qui contribuera à rendre minimum le coût de production et le coût de revient dans les principales zones de consommation. Si les projets industriels en amont de l'agriculture doivent être localisés dans les lieux où leur coût de production et leurs prix de revient dans les principaux centres de consommation seront les plus bas, il est essentiel d'aider les pays de l'intérieur à se spécialiser dans le développement des agro-industries, particulièrement des industries alimentaires en vue d'accroître leur exportation vers la côte. L'accroissement des matières premières agricoles et le désenclavement de leur espace économique devraient favoriser la mise en oeuvre d'une telle politique. Les industries à créer dans ce domaine seront de caractère national. Cependant, l'intérêt bien compris des pays de l'intérieur et celui des pays côtiers serait de s'associer pour développer ces agro-industries. Il est possible, par exemple, de concevoir l'établissement d'entreprises plurinationales incluant les producteurs de l'intérieur et les importateurs de la côte dans le domaine de la production de la viande, de la fabrication des filés, des écrus blanchis, etc. Les hommes d'affaires, les sociétés d'Etat, les importateurs, les banquiers des Etats membres de la CEAO devraient être invités à créer des entreprises conjointes chaque fois que les uns et les autres peuvent tirer profit de la transformation des produits agricoles provenant de la mise en oeuvre des périmètres irrigués.

Le FOSIDEC devrait aider financièrement les pays de l'intérieur à réaliser cet objectif de développement agro-industriel et particulièrement agro-alimentaire en collaboration avec les hommes d'affaires de la côte. Néanmoins, du fait du caractère proprement national des agro-industries et du fait qu'elles ne constituent pas des industries d'intégration, elles ne seront pas incluses dans la liste de projets communautaires, et leur promotion sera confiée aux Etats membres de la Communauté.

Enfin, il est important de signaler que la stratégie de développement industriel de la CEAO réunit toutes les conditions nécessaires pour parvenir à l'auto-suffisance alimentaire dans la Communauté : extension des surfaces irriguées, développement intensif de l'agriculture pour la fabrication des intrants industriels à bon marché, transformation des matières premières, ouverture des voies d'accès à l'intérieur, intéressement des hommes d'affaires de la côte dans

les opportunités nouvelles. Ce schéma de rééquilibrage des échanges commerciaux est réaliste car les pays de la côte achètent actuellement ces produits à l'extérieur de la Communauté. Si les pays de l'intérieur peuvent assurer des produits industriels de bonne qualité et à un prix de revient compétitif, ainsi qu'un approvisionnement régulier, il n'y a pas de raison pour que les pays côtiers ne s'approvisionnent pas à l'intérieur de la Communauté.

En outre, du fait de l'ouverture des voies de communication est-ouest, les pays de l'intérieur pourront aussi établir des relations économiques et commerciales entre eux. Par exemple, l'ambitieux programme agricole des Etats de l'intérieur, comportant l'utilisation d'engrais à une échelle très supérieure à la consommation actuelle, n'est pas réalisable sans l'exploitation et l'utilisation industrielle des phosphates de l'intérieur et leur distribution par un axe est-ouest.

Le troisième facteur de la cohésion communautaire résultera de l'équipement hydro-électrique des fleuves qui traversent la Communauté. La production hydro-électrique est vitale dans ce schéma d'industrialisation pour la raison que les industries identifiées (aciérie, unité d'électrolyse d'alumine, complexes chimiques et pétrochimiques, constructions mécaniques) sont grandes consommatrices d'électricité. Il est réconfortant de constater que le potentiel hydro-électrique du Niger, du Sénégal et de la Volta est énorme. Le fleuve Sénégal dispose au moins de 4 milliards de kWh de réserves annuelles. Deux barrages sur le Comoé sont prévus avec une puissance de 2 milliards de kWh en 1985. L'estimation du potentiel hydro-électrique du fleuve Niger dans l'espace économique de la Communauté est à établir.

L'aire géographique du bassin du Niger est évalué à 1,4 million de km² et le potentiel énergétique est estimé à plusieurs dizaines de milliers de Mwh.

Les sites de Tossaye, de Labezenga et Kandadji peuvent être équipés pour assurer la transformation des ressources minérales du bassin du Niger. Il faut indiquer que le bassin du Sénégal contient des gisements de fer et de bauxite très riches et que la riche vallée du Niger contient beaucoup de phosphate. La production hydro-électrique servira à traiter ces ressources minérales où qu'elles se trouvent, de part et d'autre des frontières. L'établissement des pôles de développement doit se faire sans tenir compte des frontières nationales avec l'élément intégrant que sera l'hydro-électricité.

3. Complémentarité de la stratégie communautaire et des politiques nationales

L'industrialisation de la CEAO doit être complémentaire des efforts nationaux d'industrialisation. L'un de ses buts est de renforcer et de stimuler les structures industrielles nationales. L'analyse des structures industrielles nationales a mis en évidence leur inarticulation due à l'absence des relations interindustrielles et intersectorielles. Il a été indiqué qu'il manque à ces structures industrielles nationales des industries de base productrices de biens intermédiaires pour alimenter les industries de consommation finale, des industries mécaniques et ingénierie pour transformer ces biens intermédiaires en biens de productions. Il a été signalé que les structures industrielles nationales ne pouvaient se doter de ces types d'industries à cause de l'étroitesse des marchés nationaux. La stratégie de développement industriel proposée vient corriger ces carences. En effet, les industries identifiées sont de deux sortes : des industries de base (fonderies d'aluminium, aciéries, complexes chimiques et pétrochimiques) et des industries mécaniques et d'ingénierie.

Ces industries écoulent leurs produits sur le marché communautaire. Leur capacité est estimée non pas sur la base d'une politique de substitution aux importations mais en se fondant sur les exigences de l'intégration économique de la CEAO par le développement industriel.

L'étude de marché qui définira leur capacité de production devra donc prendre en considération non seulement les importations actuelles et projetées, mais aussi les besoins nouveaux provenant de l'aménagement des bassins fluviaux et de la construction des routes et chemins de fer d'intérêt communautaire.

Il est probable que la dimension minimale de certaines de ces industries dépasse de loin le marché de la Communauté si les technologies adaptées ne sont pas systématiquement recherchées.

Les instances politiques de la CEAO pourraient introduire certains grands projets au niveau de la CEDEAO en faisant en sorte que l'implantation de ces industries soit octroyée à un pays membre de la CEAO.

Ainsi, la politique industrielle de la CEAO garantira dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, une répartition judicieuse des grands pôles de développement industriel. Elle cherchera à rendre viables les structures industrielles nationales; elles renforcera l'interdépendance de l'industrie communautaire et de l'agriculture nationale d'une part, et l'industrie communautaire et les infrastructures routières et ferroviaires d'intérêt communautaire, d'autre part.

C. Les pôles de développement

L'industrie de la CEAO doit s'organiser autour de pôles industriels.

Trois pôles ont été identifiés au cours des enquêtes :

- Le pôle du Liptako-Gourma;
- Le pôle du Sénégal oriental;
- Le pôle couvrant la région comprise entre Sikasso, Banfora et Ouangolodougou.

Les agro-industries devraient se développer, dans une première phase autour de ces pôles.

Dans un environnement d'économie de subsistance ils exerceront sur leur aire géographique les effets de modernisation et d'entraînement.

Avec l'accroissement général de la demande de produits industriels provoqué par l'augmentation des revenus, ces pôles pourront développer une industrie métallurgique et des industries de base compte tenu des matières premières situées dans leur périmètre.

Il est important que les Etats se concertent pour aboutir à des domaines de spécialisations agro-industrielles en vue d'asseoir un développement agro-industriel harmonisé. Ces spécialisations agro-industrielles auront pour conséquence d'abaisser le coût de production, d'améliorer la qualité du produit et de le rendre compétitif, non seulement au niveau de la CEAO mais aussi au niveau de la CEDEAO et sur les marchés extérieurs.

Il est important de préciser que ces pôles de développement agricole et agro-industriel devraient être reliés au réseau routier et ferroviaire de la Communauté afin de faciliter l'approvisionnement des pays de la côte en produits finis.

Les pôles industriels seront constitués par des industries de base (sidérurgie, unité d'électrolyse d'alumine, complexes chimiques et pétrochimiques et industries mécaniques et d'ingénierie de grande échelle).

Certains de ces pôles industriels, tels que les grandes cimenteries nouvelles, l'usine de bitume et l'aciérie, auront surtout pour mission d'accélérer l'ouverture des voies d'intégration. L'usine de bitume annexée à une des raffineries de la Communauté fournira du bitume à toute la Communauté. De même, l'aciérie communautaire produira surtout des rails et du fer destiné à la construction : une analyse des coûts comparatifs devrait être effectuée sur les différents emplacements possibles afin que le fer soit produit à bas prix. Ces études seront basées sur l'infrastructure routière et ferroviaire existante et future. D'autres pôles industriels visent à dynamiser les pôles agricoles et agro-industriels tels que l'unité de production du machinisme agricole, les unités de fabrication d'engrais et de pesticides, le complexe pétrochimique orienté principalement vers la production du PVC, de l'acétate de cellulose en vue de la fabrication des tuyaux d'irrigation, des conduites d'eau, etc.

Il importe de programmer soigneusement dans le temps la construction des routes et des chemins de fer et la réalisation des pôles industriels afin que la construction préalable de certaines routes puisse influencer sur leur emplacement et, partant, sur la répartition générale de pôles industriels dans l'espace économique de la CEAO.

D. Nécessité d'une programmation rigoureuse des projets

La stratégie d'industrialisation de la CEAO veut que les industries destinées à fournir des intrants industriels entrant dans la construction des routes et des chemins de fer d'intérêt communautaire ainsi que ceux entrant dans l'aménagement des bassins fluviaux soient établies en tout premier lieu. Les principales industries identifiées sont les cimenteries, l'usine de bitume et l'aciérie. Compte tenu des délais d'études, de promotion et de réalisation d'une aciérie de grande échelle, il est recommandé d'établir, dès maintenant, deux à trois unités de fonderie-laminier basées sur la ferraille et des billettes importées, qui utiliseraient par la suite le fer provenant de l'aciérie. Ces projets devront être réalisés de 1980 à 1985.

Si l'on suppose que la construction du réseau ferroviaire communautaire et les grands travaux d'aménagements sur la Volta et le Niger débiteront avec la prochaine décennie, il importera alors de programmer la construction de l'aciérie, des complexes chimiques et pétrochimiques de la fonderie d'aluminium de 1985 à 1990.

En ce qui concerne l'unité de fabrication de pneumatiques pour autos à partir de latex et les unités de fabrication de wagons, de véhicules lourds, de tracteurs, de matériel de terrassement et de construction, ces unités pourraient être implantées dès maintenant si les études de faisabilité étaient prêtes. Ces industries mécaniques et d'ingénierie seraient tout d'abord des unités d'assemblage qui s'organiseront progressivement en vue de la fabrication des composants industriels.

3. Les critères de sélection des industries

Les projets du programme communautaire d'industrialisation ne doivent être retenus qu'en fonction de la stratégie définie, dont l'élément central reste le développement des moyens de communication. Les projets sélectionnés doivent également permettre de réaliser une interdépendance effective des Etats de manière à rendre irréversible le processus d'intégration au-delà des courants politiques de circonstances. Enfin, une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact assez important sur le niveau des revenus des catégories actuellement démunies. Ces trois critères doivent présider à la constitution du programme communautaire et du programme d'intérêt communautaire.

1. Projets d'incidence directe et immédiate sur les communications

Le rôle de l'industrie consistera, dans cette optique, à fournir les matériaux et le matériel nécessaire à la construction des voies de communication. Pour les routes on a besoin de matériel de terrassement, de fer, de bitume, de matériel roulant ainsi que de véhicules de taille variable selon la nature du transport. Pour les chemins de fer; il faut des rails, des traverses, des wagons de nature variée, du matériel de transport pour la pose de rails et des locomotives. Pour les transports par voie d'eau il faut des embarcations en fonction des transports à réaliser.

Tout ce matériel et ces matériaux sont actuellement importés. Si leur production n'est pas envisageable en totalité eu égard à la capacité productive actuelle de la CEEA0, plusieurs d'entre eux [Fer de construction (indispensable aux ponts), wagons, bitume, une partie du matériel roulant, dans certains de ses aspects; matériel de chantier (grues, outillages divers)] peuvent faire l'objet d'un premier ensemble de projets immédiatement opérationnels.

Ces projets seront basés principalement sur la réalisation de fonderies et laminoirs, dont la matière première sera constituée par la ferraille actuellement exportée par les Etats de la Communauté.

Un second groupe de projets devra permettre la fourniture des matières de base destinée aux fonderies et laminoirs, à la fabrication des rails et traverses, et aux différentes industries métalliques pour la production d'éléments industriels destinés aux petites et moyennes industries. Il comprendra des complexes industriels de base : sidérurgie, traitement de l'alumine.

Les besoins énergétiques de ces unités feront l'objet d'études spécifiques à entreprendre dans le cadre communautaire. Des hauts fourneaux en briques réfractaires seront envisagés dans les études à entreprendre pour ces unités de base.

2. Les projets permettant de réaliser une interdépendance industrielle

Il s'agit de sélectionner des projets ayant pour objectifs de production des produits finis dont les composants peuvent être réalisés dans différents Etats. L'assemblage de ces éléments créera un tissu industriel spécifiquement communautaire. La standardisation pourra être effectuée de manière à créer une comptabilité exclusive entre les composants de la branche à l'intérieur de la Communauté. Les projets de cette catégorie concerneront principalement

le matériel roulant. Les différents composants : châssis, pneumatiques, carrosserie, sièges, assemblage de moteur, occasionneront une répartition des activités entre les Etats. L'assemblage final reposera exclusivement sur les fournitures des unités satellites de l'unité centrale.

3. Les projets ayant une forte incidence sur les revenus

L'analyse démographique faite à propos du potentiel d'industrialisation a établi l'importance des actions à orienter vers le secteur rural pour contenir les tendances de l'exode rural. Ce phénomène croissant est entretenu par la paupérisation relative des zones rurales. La productivité de l'agriculture reste, dans bien des régions, dérisoire.

Le soutien des revenus agricoles est étroitement lié d'une part à la productivité du secteur, d'autre part à la valorisation des produits agricoles. L'industrie doit parer à cette nécessité d'autant plus que la recherche de l'équilibre alimentaire de la région, systématiquement poursuivie par les Etats, implique un soutien massif des activités de production rurale.

Les projets, dans cette optique, seront de deux catégories.

La première catégorie se situera en amont de l'agriculture et fournira les intrants agricoles (engrais phosphatés et azotés, pesticides, fongicides) ainsi que le matériel de travail. Ce dernier couvre une gamme très large allant des charrues et charrettes aux multi-culteurs, moto-pompes pour l'irrigation, et aux tracteurs.

Le programme communautaire doit, de ce fait, prendre en compte l'exploitation des gisements de phosphate pour les besoins de la Communauté, et la fabrication du matériel agricole.

Le programme opérationnel de cette catégorie pourrait comprendre la production de tracteurs (dans les mêmes conditions de répartition des activités que pour les véhicules) et les tuyaux d'irrigation à base de PVC.

Les autres activités de production de matériel seront laissées à l'initiative des Etats. Les efforts nationaux se déploient déjà dans la production de charrues, charrettes et autres outils. Ils seront par ailleurs soutenus par un effort communautaire de production de biens semi-finis provenant des fonderies et laminoirs mentionnés au paragraphe 1 de cette section.

En ce qui concerne les activités en aval, à savoir les agro-industries proprement dites, elles constitueront les unités d'intérêt communautaire dont le programme pourra être exécuté avec l'appui apporté par la Communauté aux différents Etats. Ces grandes agro-industries se développeront autour des principales productions : le coton, la canne à sucre, la viande, les productions maraîchères et le sésame.

Les différents projets sélectionnés selon ces trois critères constitueront les programmes industriels communautaires. Leur réalisation est assurée par le Secrétariat général de la Communauté. Les agro-industries seront l'objet des projets nationaux. Mais, élevés au rang de programmes d'intérêt communautaire, ces projets bénéficieront de l'appui communautaire.

VI. PROJETS INDUSTRIELS COMMUNAUTAIRES ET LOCALISATION DES POLES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. Programme d'industrialisation

Compte tenu des objectifs et de la stratégie adoptée, il est possible maintenant d'arrêter la liste des projets industriels communautaires susceptibles d'accélérer le processus d'intégration des économies de la CEAO.

1. Sidérurgie intégrée et laminoirs

La création d'une industrie sidérurgique intégrée fait partie des projets à long terme. Son inclusion dans le programme se justifie par l'impact que cette industrie est appelée à avoir sur le développement de la CEAO. Elle facilitera la construction d'un réseau ferré dans la Communauté. Elle donnera une impulsion au développement de l'industrie mécanique et de l'industrie d'ingénierie ainsi qu'à la réalisation des grands ouvrages civils dans la CEAO. Des complexes sidérurgiques seront établis là où se trouvent les gisements de fer de la Communauté : gisement de Fort-Gouraud en Mauritanie, du Mont Klahoyo en Côte d'Ivoire, du Sénégal oriental, de Kébé au Mali, de Say au Niger et d'Arli en Haute-Volta.

Son inclusion dans le programme d'industrialisation se justifie aussi par ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. Il importe que, dès maintenant, à cause du long délai nécessaire pour sa réalisation, les pays membres de la CEAO commencent à planifier le développement de ce secteur clef. Compte tenu du long délai de gestation du projet, on pourrait au départ implanter plusieurs ateliers de laminage qui importeraient des billettes de l'aciérie intégrée au Nigéria, située à Ajaokuta, port fluvial sur le Niger, et qui utiliseraient aussi les ferrailles locales. Ces laminoirs produiront d'une part des fers à béton, des profilés, du fil machine, d'autre part des tôles fortes, des tôles moyennes et des tôles minces.

2. Complexe industriel utilisant la bauxite et l'alumine pour la production d'aluminium

Les gisements de bauxite sont nombreux dans la Communauté. La production de l'électricité à bon marché devrait conduire à l'électrolyse de l'alumine dans la CEAO. L'aluminium pourrait être utilisé dans la fabrication de matériel de télécommunications (fils, câbles, poteaux), dans le transport (voitures, par exemple).

On pourrait envisager d'installer une unité de réduction électrolytique d'aluminium à partir de l'alumine importée de Guinée bien avant la création du complexe envisagé. Tandis que le projet de complexe destiné à la production d'aluminium à partir de la bauxite doit être classé parmi les projets à long terme, le projet d'électrolyse d'alumine à partir de l'alumine importée devrait être mis en exécution dès que l'électricité hydraulique sera disponible à bon marché dans la CEAO.

3. Complexes pétrochimiques

L'implantation d'un complexe pétrochimique est un objectif à long terme à cause de l'échelle de production de cette industrie. Cependant, une unité de polymérisation pour la fabrication des plastiques semble possible (PVC, polyéthylène de basse densité, fibres de polyester).

La fabrication du PVC faisant intervenir du chlore, il importera de tenir compte de la localisation de l'unité d'électrolyse du chlorure de sodium pour procéder à la fabrication du chlorure de vinyle.

Une unité de fabrication de pesticides et d'insecticides sera envisagée.

Une unité de production d'engrais azotés pourrait être installée sur la base de l'ammoniac importé du Nigéria pour la fabrication d'acide sulfurique, de superphosphate simple, de sulfate d'ammonium et d'engrais composés.

Une des raffineries de la CEAO pourra produire du bitume à partir des résidus lourds asphaltés de l'usine.

4. Fabrication de bitume

La fabrication du bitume est indispensable à la mise en place et à l'entretien d'un réseau routier communautaire. L'impact d'un tel projet pourrait être très important quant au planning de construction des routes d'intérêt communautaire.

Un projet de production de bitume d'une capacité de 100 000 t est en cours de réalisation en Côte d'Ivoire. Ce projet a déjà suscité l'intérêt de plusieurs gouvernements de la CEAO, particulièrement des pays qui ne possèdent pas de raffinerie. La CEAO devrait étudier les conditions de participation de ses Etats membres à la constitution du capital de la société et proposer une stratégie de mobilisation des investissements, à moins que ces fonds ne soient déjà réunis. Une étude de marché du bitume devrait être entreprise dans la Communauté afin de garantir à chaque Etat partenaire une production déterminée de bitume.

5. Complexe chimique

Le complexe chimique produira du sel et ses dérivés (chlore, acide chlorhydrique, soude caustique, etc.). L'acide chlorhydrique pourrait être utilisé pour attaquer le phosphate et obtenir l'acide phosphorique qui est un engrais très riche et très recherché.

6. Unité de fabrication de machines agricoles et de matériel de pompage

Une unité spécialisée dans la fabrication des machines agricoles et des pompes pourra produire aussi bien les inputs pour le petit équipement agricole (multiculteurs, charrues, houes, herses, charrettes, semoirs, épandeurs, pulvérisateurs) que des tracteurs, des moissonneuses, etc.

Etant donné que les grosses machines agricoles feront l'objet d'assemblage et qu'il existe un marché certain pour le petit équipement agricole, ce projet peut être classé parmi les projets à court terme. Il peut être établi dans les cinq ans à venir.

7. Unité de montage de matériel de terrassement et de manutention

Dans tous les Etats membres de la CEAO, les plans de développement affectent plusieurs milliards de F CFA à la construction des routes. Une grande partie de ces fonds est destinée à l'achat du matériel de terrassement et de manutention (bulldozers, etc.). Compte tenu de la priorité que la CEAO ne manquera pas de donner à la construction des routes et chemins de fer communautaires on peut envisager d'installer dès maintenant une unité de montage du matériel de terrassement, de manutention et des autres matériels de construction de routes. Il sera possible de fabriquer dans la CEAO plusieurs composants et des pièces détachées. L'unité de montage communautaire pourrait sous-traiter à diverses industries de métaux de la CEAO la production de ces composants.

8. Unité de montage et fabrication de véhicules lourds

L'absence d'un réseau ferré interétatique et l'inexistence quasi générale d'autres moyens de communications pour les transports lourds imposent l'usage des véhicules gros porteurs malgré leur coût de transport très élevé. La création d'une unité d'assemblage communautaire pourrait réduire le prix de revient de ces véhicules. Par ailleurs, il importerait d'envisager la production locale de plusieurs composants dans la Communauté. Les pays membres de la CEAO pourraient être spécialisés dans la fabrication de leurs pièces détachées et de leurs composants. D'ores et déjà, il convient de produire, en dehors du moteur, tous les autres éléments dans les différents Etats en fonction de leurs ressources naturelles et de leurs aptitudes.

9. Production systématique de matériel de transport (wagons et locomotives)

Plusieurs petites unités de constructions mécaniques fabriquent actuellement des wagons mais à coût de revient plus ou moins élevé et à un rythme de production très lent. Il existe des projets de production systématique et spécialisée de wagons dans la Communauté.

Les besoins en wagons iront en s'accroissant avec la mise en valeur des ressources minérales. Par exemple, le projet sénégalais d'exportation de pellets à la cadence de 10 millions par an nécessitera en moyenne le transport de près de 30 000 t par jour.

La multiplication des centres de production des wagons ne fera qu'accroître le coût de production des wagons. Il serait donc opportun que les études de faisabilité de production des wagons soient examinées pour permettre de sélectionner un projet communautaire dont la localisation assurerait les coûts de revient les plus bas des wagons.

10. Production du ciment

La production du ciment est actuellement déficitaire dans la Communauté malgré la présence de plusieurs gisements de calcaire dans la sous-région : Diamou au Mali, Tin Hrassin en Haute-Volta, Malbaza au Niger. Il importerait d'entreprendre une étude sectorielle du ciment dans la CEEA0 : évaluation des besoins en ciment jusqu'à l'an 2000 compte tenu des projets importants de génie civil, de constructions de routes et de chemins de fer et d'aménagements fluviaux. Cette étude devrait recommander un plan directeur de production de ciment jusqu'à l'an 2000.

11. Fabrication de verres creux

L'industrie de verres creux est liée à l'expansion des agro-industries : industries de la bière, boissons hygiéniques, eaux minérales, confitures, jus de fruits, et aussi aux unités pharmaceutiques, etc. Puisqu'il est proposé de créer plusieurs pôles de développement agro-industriel, il est urgent d'envisager dans la Communauté la production des verres creux. Plusieurs études de faisabilité existent déjà. Il serait opportun d'évaluer ces diverses études et de sélectionner un ou deux projets communautaires de fabrication de verres creux.

La matière première principale, le sable blanc, existe en quantité abondante dans la région.

12. Production de matériel de télécommunications

Le développement des voies de transport communautaires doit aller de pair avec le développement d'un réseau de télécommunications communautaires. Il importerait de faire démarrer une unité de montage et de fabrication des combinés téléphoniques et de produire les câbles téléphoniques à partir de l'aluminium fabriqué dans la Communauté.

Ce programme devra être complété par une politique de la Communauté au niveau des agro-industries eu égard à leur importance dans les Etats, à l'immense potentiel lié à l'aménagement des bassins fluviaux.

Dans un premier temps les agro-industries doivent être du domaine réservé des politiques nationales. Cependant, dans l'immédiat, certains projets nationaux agro-industriels peuvent présenter un intérêt communautaire comme par exemple, les unités qui aident à la réalisation de l'équilibre alimentaire ou qui utilisent des produits agricoles actuellement exportés à l'état semi-fini. Parmi ces derniers on peut retenir comme projets ayant un intérêt communautaire les productions textiles, les productions des oléagineux, les productions de la viande, les conserveries, qui pourraient bénéficier du soutien, direct ou indirect, de la Communauté.

B. Localisation des pôles de développement industriel

Il existe déjà des pôles de développement industriel dans la CEAO. Ces pôles sont Abidjan et Dakar. Ils présentent sans doute des forces qui pourraient militer en faveur de leur renforcement au profit de la CEAO, mais ils ont également des faiblesses considérables.

L'essentiel de leur force provient :

- De la localisation (existence de ports maritimes);
- De l'existence de pénétrantes pour les transports lourds vers les pays de l'intérieur;
- De leur vocation, depuis l'époque coloniale (notamment pour le Sénégal), de base des comptoirs français;
- De l'infrastructure bancaire assez riche;

et peut-être aussi de la confiance que crée l'ensemble de ses facteurs à l'extérieur de la Communauté.

Quant aux faiblesses de ces pôles de développement, elles se manifestent essentiellement à l'égard du développement communautaire harmonisé. Mais, en plus, ils présentent :

- Des coûts de production élevés (main-d'œuvre chère);
- Des distances considérables jusqu'aux matières premières;
- De longues distances jusqu'aux marchés;
- Des lacunes graves en matière de transports intracommunautaires.

Donc, malgré des avantages multiples, les inconvénients sont majeurs si l'objectif final doit être le développement communautaire. En effet, ni Abidjan ni Dakar n'ont su entraîner le développement du reste de la sous-région.

1. Les pôles possibles

Des régions font déjà l'objet de politiques intégrées de la part des Etats. C'est le cas de la région du fleuve Sénégal dont le développement est patronné par l'OMVS et c'est aussi le cas de la région du Liptako-Gourma intéressant également au moins trois Etats de la CEAO.

Les pôles pour les industries de métaux pourront se développer autour des grandes régions suivantes pour renforcer les actions en cours en Mauritanie.

- Région du Sénégal oriental
- Région du Liptako-Gourma (fer de Say)
- Au sud, dans la région du Mont Klalayo, en Côte d'Ivoire

Les pôles pour le phosphate et les industries dérivées pourront être :

- Le pôle du Liptako-Gourma;
- Les pôles Taïba-Thiès au Sénégal.

Le développement de ces pôles ne peut être sérieusement envisagé qu'à long terme, dans l'optique de l'implantation des industries de base. Les agro-industries peuvent être envisagées à moyen terme dans ces zones.

Les voies de transport qui existent ou qui sont à créer seront déterminantes pour la localisation des activités. Un pôle d'industries en amont et en aval de l'agriculture pourrait se situer aux environs de Ouangolodougou entre la Côte d'Ivoire, le Mali et la Haute-Volta.

Cette région, au carrefour des trois grands producteurs de coton et située dans la zone de production, pourrait accueillir les agro-industries et les unités de matériel agricole, et constituera un troisième pôle avec les deux autres précédemment identifiés.

2. L'alternative : matière première ou marché

S'agissant de la localisation des unités industrielles, la question de savoir si elle doit se faire en fonction de la matière première ou du marché se pose systématiquement. En général, lorsque la matière première est pondéreuse, on cherche à éviter des coûts de transport excessifs, surtout lorsque les déchets sont importants. En dehors de ces cas l'option va presque toujours à la localisation optimale tenant compte principalement de la distribution du produit fini. De ce fait, en règle générale, les agro-industries devront être localisées dans les zones d'où l'acheminement du produit fini est le plus aisé pour atteindre les marchés.

3. Nécessité du développement spatial ordonné

L'homme doit rester le principal bénéficiaire des actions de développement. Celles-ci doivent donc toucher le plus de populations possible pour valoriser leurs activités en les stimulant. Par conséquent, l'un des critères essentiels passerait par l'identification des zones pauvres afin d'orienter des activités industrielles vers ces zones. Ces régions pauvres existent dans tous les États de la CEAO.

4. Les avantages comparatifs

Il s'agit là du critère économique classique qui reste encore précieux dans certains cas pour prendre la décision, notamment lorsque tous les autres critères sont vains. En réalité, ils ne sauraient avoir aucune exclusivité en matière de développement dès lors que les coûts peuvent être modifiés assez rapidement parfois avec la création d'axes routiers. Dans la CEAO aucune entreprise ne devrait être localisée en fonction des coûts comparatifs sauf dans les cas où la différence de coûts est excessive et où tous les autres critères sont vains.

En effet, aucune activité de développement ne saurait se contenter de l'analyse des seules données actuelles dès lors que le développement est essentiellement orienté vers le long terme.

En conclusion, en ce qui concerne la localisation des unités à créer dans l'optique communautaire, une grande attention devra être portée sur les zones pouvant être à long terme des pôles efficaces. A cet égard, en plus des pôles faisant l'objet de regroupements inter-étatiques la région de Ouangolodougou a été retenue.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

1. La structure industrielle de la CEAO

La structure industrielle actuelle de la CEAO est fortement déséquilibrée en faveur du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Les unités industrielles de ces deux pays ont généralement vocation à couvrir les marchés des pays de l'intérieur qui comprennent la Haute-Volta, le Mali, le Niger et la Mauritanie. L'ampleur du déséquilibre est telle que l'industrie des deux pays côtiers représente en nombre d'unités et en chiffre d'affaires quatre à six fois celle des quatre autres pays réunis. Cette situation a tendance à s'aggraver et peut avoir des retombées paralysantes sur le fonctionnement des mécanismes communautaires.

Actuellement, les activités industrielles véritables sont rares dans la CEAO. Les unités font, en majeure partie, du conditionnement, de l'assemblage ou une légère transformation des matières premières locales qui sont principalement destinées à l'exportation. Cependant, les possibilités d'un développement industriel existent, notamment lorsque l'on considère les ressources du sous-sol, les ressources hydrauliques et le potentiel agricole. La plupart de ces ressources risquent d'être exportées si, dès maintenant, leur exploitation commune n'est pas envisagée.

Certes, de multiples obstacles de transport et d'énergie peuvent encore retarder l'action communautaire, mais les grands projets de réalisation de barrages et de réseaux de communications dans la région constituent une étape fondamentale et permettraient d'établir un processus de développement à long terme.

2. Schéma directeur du développement industriel communautaire de la CEAO

Un schéma est établi en fonction de périodes, long et moyen termes avec des objectifs et des actions précis pour la poursuite d'une intégration industrielle communautaire. Ce schéma a pour objectif fondamental la réalisation de l'industrie du fer et de l'acier ainsi que des voies de transport lourd pour la mise en place d'une structure industrielle adéquate et l'intensification des échanges intracommunautaires.

Ces objectifs qui sont des objectifs à long terme sont recherchés en même temps que la réalisation d'objectifs à moyen terme relatifs à la réalisation, d'une part, des industries liées à l'agriculture (engrais, pesticides, matériel agricole, etc.) et, d'autre part, au développement accéléré des agro-industries au niveau des pôles.

3. La stratégie des pôles de développement répartis dans l'espace économique de la Communauté

L'industrialisation de la CEAO veut s'organiser autour des pôles de développement chevauchant sur les régions des différents pays membres de la Communauté et rationnellement répartis dans l'espace économique de la CEAO. L'analyse conduit à distinguer deux sortes de pôles de développement : les pôles de développement à caractère agricole et agro-industriel et les pôles de développement industriel; les pôles de développement agricole et agro-industriel seront les grands bassins fluviaux aménagés où la productivité agricole sera nettement élevée.

Ils abriteront une série d'industries en aval de l'agriculture qui transformeront les matières premières agricoles. Des industries liées à l'agriculture telles que des unités de fabrication des engrais simples composés, des unités d'aliment pour bétail, certaines machines et équipements agricoles (charrues, remorques), des unités d'emballage, des pompes, etc. pourraient être localisées sur leur périmètre.

Trois pôles agricoles et agro-industriels ont pu être identifiés au cours de l'enquête. Au nord-est, le pôle du Liptako-Gourma qui doit être lié à l'axe de développement du bassin du Niger, à l'ouest, le pôle constitué par le bassin du fleuve Sénégal, au sud, le pôle couvrant la région comprise entre Ouangolodougou, Banfora et Sikasso.

B. Recommandations

1. Les grandes étapes de réalisation des objectifs à long terme

La mise en oeuvre du programme industriel communautaire devra se faire par étape en tenant compte de l'infrastructure actuelle et de l'enchaînement technique entre les catégories industrielles. Les ressources et emplois des différentes industries déterminent le processus d'enchaînement de ces catégories selon les étapes.

- 1980-1985 - Réalisation de barrages hydro-électriques. Etudes de faisabilité et d'exécution d'une industrie sidérurgique communautaire. Hiérarchisation des voies de transport lourd. Etudes de réalisation de wagons minéraliers. Etudes et réalisation de fonderies et laminoirs.
- 1985-1990 - Début de réalisation de l'industrie sidérurgique dans la CEAO. Etudes de faisabilité et d'exécution de métallurgies urbaines. Réalisation des voies de chemin de fer : études financières et d'exécution et début de pose des rails. Production de wagons minéraliers et autres.
- 1990-2000 - Pose de rails : liaisons internes et avec l'extérieur.
- 2000 et au-delà - Mise en oeuvre d'un plan d'industrialisation optimal.

Le programme d'exploitation des gisements pour le développement communautaire devra comporter un volet exportation, nécessaire pour payer les investissements importants. Mais ces exportations devront être limitées le plus possible afin de ne pas vider la région des ressources naturelles, indispensables à son développement.

2. Les conditions préalables

Les conditions préalables sont destinées à assurer la mise en oeuvre optimale du programme.

- a) Les préalables politiques : La réalisation d'un programme industriel communautaire implique la création d'entreprises appartenant à tous les membres de la Communauté. Ces entreprises bien que localisées sur un territoire national seront soumises à un statut particulier. Si la volonté politique de constitution de ces entreprises plurinationales est affirmée dans le traité, il reste que, au stade de la mise en route des unités, la règle du jeu devra être acceptée pour leur assurer l'épanouissement escompté. Elle réside dans l'acceptation entière du statut type adopté par

les instances politiques de l'organisation. Un projet industriel bien qu'initialement national, prendra le statut plurinational et, de ce fait, échappera partiellement aux contraintes nationales dès son adoption et son insertion dans le programme communautaire.

- b) Les préalables institutionnels. Au niveau des Etats, il sera de toute importance que de véritables politiques de développement industriel soient élaborées. Actuellement le volet industriel de plusieurs plans de développement n'est que le catalogue des projets à l'état d'idée ou en voie de réalisation de la part des promoteurs privés ou de cellules administratives à l'intégration des bailleurs de fonds. Ces politiques industrielles nationales doivent autant que possible favoriser la réalisation du programme industriel communautaire - au moins ne pas entraver sa réalisation.

Au niveau du Secrétariat général, le renforcement du bureau industriel par des cadres hautement qualifiés doit être envisagé dans le cadre de la coopération technique avec des institutions spécialisées des Nations Unies (ONUUDI, par exemple).

- c) Les préalables financiers. Les deux fonds d'investissement de la CEAO devront être spécialisés afin de simplifier les procédures d'évaluation de leurs activités. Le FOSIDEC pourra être spécialisé dans le financement des opérations industrielles et le FCD sera consacré au secteur social, aux activités rurales et tertiaires. Du fait de cette spécialisation et en raison de la réticence permanente des bailleurs de fonds et même des organisations internationales (de la famille des Nations Unies) à financer les études de préfaisabilité, le FOSIDEC devra allouer une proportion de ses avoirs au financement de cette catégorie d'études. Le financement de ces opérations sur fonds propres est indispensable si l'organisation veut parvenir à ses réalisations fondamentales. Ces études de préinvestissement pourront être évaluées par l'ONUUDI avant la constitution des sociétés. L'évaluation aussi neutre que possible des études de préinvestissement est souhaitable dès lors qu'il apparaît de plus en plus avec évidence qu'elles sacrifient parfois des hypothèses techniques ou technologiques pourtant favorables aux pays en développement. Les sociétés créées après les études de préfaisabilité, devront elles-mêmes commander leurs études de réalisation. En ce qui concerne la mobilisation des fonds d'investissement pour la réalisation des entreprises communautaires, le FOSIDEC devra y jouer un rôle central. A l'instar de toute banque de développement industriel, il sera autorisé à émettre des actions de sociétés plurinationales qui pourront être placées auprès des Etats et des structures économiques nationales (banques de développement, sociétés d'import-export, etc.). Il sera également autorisé à émettre des obligations. Pour assurer la participation des Etats les moins favorisés au financement des sociétés plurinationales, le FOSIDEC peut leur apporter son concours. Enfin la collaboration du FOSIDEC avec la Société financière industrielle (SFI), la Société internationale financière pour les investissements et le développement en Afrique (SIFIDA), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque africaine de développement (BAD) devra lui permettre de mobiliser des fonds provenant de l'extérieur. Au niveau des Etats, une participation accrue des banques centrales au financement des opérations d'investissement doit être recherchée. Actuellement leurs activités de "financement de l'économie" se ramènent en quasi-totalité à des financements à court terme de fonds de roulement.

3. Les actions

Plusieurs actions doivent être envisagées à court terme pour garantir la réalisation progressive du programme.

- a) La concertation industrielle. L'adoption du programme communautaire de réalisation industrielle par des chefs d'Etat créera un domaine d'actions réservé au Secrétariat général de la CEAO. Toutes les initiatives lui appartiennent dans ce domaine, tant en ce qui concerne les études initiales que la constitution des sociétés et le montage financier. En dehors de ce domaine les Etats ont leur liberté d'action en matière industrielle. Toutefois, il sera d'une grande utilité de coordonner les actions en dehors du domaine réservé. En effet, les Etats ont bien souvent des projets identiques et leur confrontation peut être de nature à déboucher sur des solutions industrielles de regroupement. Si, par exemple, trois Etats ont chacun trois projets identiques, la confrontation peut les amener à une répartition des activités de manière que chaque Etat, en définitive, ne retienne qu'un seul projet.

Dans l'organisation de cette concertation, compte sera tenu de la nécessité de créer dans les Etats une commission industrielle chargée de préparer le volet industriel du dossier du Conseil des ministres. Au niveau national, la commission recensera les projets dont le délai de réalisation prévu est inférieur à deux ans. Elle examinera la situation industrielle du pays et fera toutes les recommandations nécessaires pour améliorer la situation. Une délégation des commissions industrielles nationales participera aux différentes réunions structurelles de la CEAO. Au niveau du Comité des experts se fera la confrontation des projets industriels. Au niveau du Conseil des ministres, le Président du Comité des experts, rapporteur de cette instance, sera secondé d'un délégué de la commission industrielle.

Les conclusions auxquelles la confrontation va donner lieu seront enregistrées et suivies par le Secrétariat général de la CEAO.

- b) L'assistance aux petites et moyennes entreprises dans la CEAO.

Soutien direct. Dans la CEAO, la petite entreprise est rarement le fait de l'Etat, mais plutôt le fait du secteur privé. Les jeunes promoteurs, notamment lorsqu'ils sont ressortissants des Etats membres, méritent d'être soutenus. Ils n'ont pas toujours accès au crédit avec la même facilité que les entreprises étatiques et n'inspirent pas aux établissements de financement la même confiance que les investisseurs étrangers. L'échec des pionniers entraînerait fatalement le repli du secteur. D'autre part, les Etats viennent d'adopter la libre circulation des personnes et des capitaux. Afin d'éviter des obstructions nationales contre des promoteurs originaires du reste de la CEAO, la disponibilité de l'organisation à travers le FOSIDEC pour une assistance rapide et efficace, devient le complément obligé des accords intérieurs.

L'assistance peut concerner tout aussi bien les entreprises à créer que celles qui existent. S'agissant de la première catégorie, l'intervention du FOSIDEC s'adressera, s'il y a lieu, exclusivement aux projets examinés lors des réunions de concertation. Il faut noter que ce moyen financier pourra inciter les Etats à proposer le maximum

de projets pour la confrontation. Mais, bien entendu, l'intervention du fonds ne sera jamais obligatoire de ce seul fait. Concernant les entreprises existantes, l'intervention du Fonds doit pouvoir se faire avec diligence (sans sacrifice de la prudence bancaire) pour les raisons déjà évoquées.

D'une manière plus générale, dans le cadre de l'assistance, l'intervention du FOSIDEC doit être axée sur les conditions de taux, d'apport personnel, de différé et de délai de remboursement. Les attitudes restrictives des établissements financiers à l'égard des promoteurs freinent plusieurs projets, parfois intéressants. Dans ce cadre, le FOSIDEC pourra bénéficier du soutien de fonds tels que la KFW très attentive à ces questions qui pèsent sur l'épanouissement des PME.

L'ensemble du mécanisme FOSIDEC sera assorti bien entendu de contraintes quant au contrôle de l'affectation des fonds par lui débouqués. Sauf en cas d'exception, les déblocages pourront être effectués au profit direct du bénéficiaire final (fournisseurs de l'entreprise assistée).

Quant à l'activité du FOSIDEC, elle fera l'objet d'évaluation périodique par le Secrétariat général. Même si les financements sont opérés avec l'accord de cette instance, l'opération revêt une grande importance.

Soutien indirect. Toute création d'activités industrielles a besoin d'un support d'informations considérables. Ces informations peuvent porter sur l'état des marchés et leur perspective, les technologies existantes pour diverses productions, ou tout simplement les actions en cours dans le reste de la CEAO et dans les pays voisins. Dans le cadre de l'action indirecte de soutien, la CEAO, en liaison avec les chambres de commerce des Etats membres, peut éditer un organe d'information précieux qui embrasserait l'ensemble des pays membres - ce qui n'est pas le cas des publications nationales actuellement disponibles.

La CEAO pourrait également appuyer la promotion industrielle en réalisant et en diffusant (par exemple, dans l'organe d'information), des préétudes de projets industriels. En ce qui concerne l'information relative aux technologies existantes, elle revêt une importance fondamentale quand on mesure l'impact des choix technologiques sur le développement. Certaines formes de technologie, hautement capitalistes, ramènent le produit fini presque à un statut de produit d'importation. Dans ce domaine, les initiatives de la CEAO pourront être consolidées par une assistance spécialisée de l'ONUDI en matière de technologie. La CEAO pourra également créer des stands d'exposition permanents ou périodiques pour favoriser les échanges interindustriels.

- c) La participation aux grands projets. L'activité de financement de la CEAO pourra s'exercer, en dehors du domaine réservé, tant à l'égard des petits projets qu'à l'égard des grands. En priorité, les financements seront orientés vers les projets de grande envergure entrepris par les Etats dans un cadre multinational ou national. Il s'agira, en particulier, des projets d'extraction minière. A titre d'exemple, l'intensification de cette activité au Niger exige des moyens dépassant non seulement les possibilités de l'Etat mais parfois ceux des partenaires également. L'organisme

communautaire pourra donc intervenir par prise de participation, étant entendu que l'Etat concerné pourra racheter ces parts dès qu'il le voudra. Il doit cependant rester clair que ces interventions ne doivent en rien entraver la réalisation du programme communautaire. Par conséquent, cette catégorie d'intervention sera limitée tant dans son volume que - si possible - dans sa durée. En tout état de cause, le contrôle d'affectation de ces fonds sera assuré pour éviter des soutiens budgétaires directs.

Les interventions, quelle que soit leur durée, devront être évaluées, et les résultats mesurés, par rapport au résultat d'exploitation atteint grâce à l'action d'intervention.

- d) La coopération industrielle. L'information industrielle est la première étape de cette coopération. L'organe d'information de la CEAO sera aidé dans ce cadre par les expositions permanentes et temporaires que pourraient financer partiellement ou entièrement les entreprises industrielles elles-mêmes.

Cette coopération peut se développer entre les Etats dans les domaines de :

- La formation spécialisée ou pratique;
- L'usinage de certaines pièces industrielles;
- La sous-traitance industrielle;
- L'utilisation de cadres techniques sous forme d'assistance technique;
- Le financement de la recherche appliquée, notamment en ce qui concerne les activités de recherche ayant trait à l'énergie solaire et à la pharmacopée;

- e) Les études de suivi. Lorsque le programme d'industrialisation communautaire de la CEAO sera adopté par les instances politiques, le Secrétariat de la CEAO devra recevoir mandat de poursuivre les études se rapportant à la phase suivante. Durant cette phase, deux catégories d'études devraient être entreprises dans le but de déterminer la localisation des industries communautaires et de répartir les projets entre les pays membres de la CEAO. Ces études serviront aussi à réunir diverses données techniques nécessaires au lancement des appels d'offre, du moins pour une catégorie de projets, les projets envisagés pour le court terme. Ces études sont :

- i) Les études de marché. Elles détermineront les produits industriels pouvant être fabriqués dans la CEAO, compte tenu de l'échelle de production minimale. De telles études sont particulièrement importantes pour les produits du complexe chimique et du complexe pétrochimique. Ces deux types d'industries ont un nombre très élevé de sous-produits industriels. Il importe, par conséquent, de sélectionner les biens productibles dans la CEAO, compte tenu de la dimension du marché et de la technologie de production adoptée;
- ii) Les études de préfaisabilité. Ces études auront pour but de démontrer la viabilité du projet à partir d'un certain nombre de localisations possibles. Elles inclueront, outre les études de marché, l'examen du processus de production, les coûts approximatifs d'installation de l'usine, les coûts de matières premières et de leur transport du gisement à l'usine, le coût de revient des principaux intrants industriels, y compris les coûts de transport, le prix de revient du produit fini y compris le prix de transport aux différentes zones de consommation. Même si le critère de coûts comparatifs ne sera pas toujours décisif pour déterminer la localisation du projet et son affectation à un pays donné, dans les études de préfaisabilité qu'il importe d'entreprendre à la phase suivante, devront être examinés les divers emplacements possibles des projets, leurs avantages et inconvénients.

f) Autres études et recherches complémentaires

- i) Une étude sur les échanges des produits industriels au niveau des pays de la CEAO permettra de quantifier les produits industriels sur lesquels portent les échanges au niveau de la CEAO et d'identifier l'écart entre le niveau des marchés et des productions dans la sous-région et, surtout, il sera procédé à l'examen des problèmes qui se posent pour la vente des produits élaborés localement.
- ii) Une étude des "filières" d'industrialisation. L'acheminement vers une économie de type industriel impose d'envisager le processus d'industrialisation dans sa globalité et non de façon parcellaire, au coup par coup, comme il est d'usage dans les pays de la CEAO. En effet, la juxtaposition de projets épars ne créera pas un véritable tissu industriel qui se développera pour répondre aux besoins de la Communauté. Donc, une réflexion prospective doit partir d'une étude de filière construisant une trame qui orientera les divers projets industriels. L'une des filières, dans la CEAO, sera la succession des opérations industrielles qui permettent de décrire, de l'amont à l'aval, le procès de transformation et l'acheminement des opérations industrielles qui valorisent les ressources naturelles de l'ensemble de la Communauté en permettant aux différents pays d'entrer dans la filière ou d'en sortir par le jeu de l'importation de la matière première et de la réexportation de la matière transformée.

Les filières échangent également entre elles des produits intermédiaires qui peuvent donner lieu à des productions nouvelles par l'établissement entre les axes verticaux des filières, des liaisons horizontales qui auront un effet d'entraînement et de mise en place progressive de projets.
- iii) Une étude sur les "filières" de formation des techniciens pour les industries", qui permettra de faire disparaître un des principaux goulets d'étranglement des industries des pays de la CEAO. Elle devra aboutir à la définition des types de formation, de leur localisation et des conditions de fonctionnement (formation théorique, stages de perfectionnement) des centres ou instituts à créer.

g) Le statut de l'entreprise industrielle plurinationale de la CEAO

Le rôle assigné à l'industrie dans le processus d'intégration économique de la CEAO est vital. Les Etats membres de la CEAO doivent donc veiller à ce que les branches stratégiques qui ont été sélectionnées puissent atteindre les objectifs fixés dans leurs domaines respectifs. Il est donc essentiel que les conseils d'administration de ces sociétés communautaires soient contrôlés par les représentants des Etats membres de la CEAO. Il est proposé, par conséquent, qu'au moins 51 % des actions soient la propriété des Etats membres. Le reste des actions sera offert soit, de préférence, au secteur privé de la Communauté, soit au secteur étranger si les exigences de transfert de technologie ou de mobilisation de fonds d'investissement l'imposent.

Il est essentiel, que le FOSIDEC évolue progressivement vers une banque de développement économique de la CEAO. Sa création est justifiée par l'existence de projets concrets de développement économique de la Communauté. La Banque de développement de la CEAO préparera les dossiers financiers des projets communautaires et mobilisera les capitaux de la Communauté ainsi que les fonds étrangers en vue de les investir dans ces grands travaux et les gros projets industriels.

L'adoption d'un statut type de l'entreprise communautaire devra être suivie de la création d'entreprises pilotes qui, à court terme, seront constituées d'unités du programme communautaire dont les études sont achevées : par exemple la verrerie, l'unité de production de bitume, l'unité de fabrication de tracteurs.

Les points du statut type relatifs au personnel (cadres, main-d'oeuvre), à la fiscalité, à l'utilisation des bénéfices, au financement des déficits, font l'objet d'une étude spécifique commandée par le Secrétariat général.



